

**CONCLUSION DU  
MÉMOIRE  
ADRESSÉ AU  
CORPS DE CHRIST**

**Par le frère BONY MULAMBA KAPONGO**

## Chapitre XXV

### ULTIME DÉCISION

#### **\*\*\*À l'église de Lubumbashi**

Tous ceux qui se sont éparpillés dans les divers groupes transformés en assemblées illégitimes doivent impérativement retourner dans l'Église sur son lieu légal. À présent que l'interdit est brisé, et que la cause des difficultés que connaît l'Église de Lubumbashi est décelée, **quiconque demeurera de ce fait sur sa position personnelle de rébellion, pêche alors volontairement, et n'en portera que les conséquences**(Hébreux 10:25-31). Nous devons à présent être dans le même état que se trouvait au commencement le groupe qui devait être confirmé en tant qu'Église du Seigneur sous une puissante action de l'Esprit, après que, comme eux, nous ayons aussi reçu la totalité de la pure semence parole de l'Heure par le ministère de l'enseignement du Fils de l'Homme.

Ainsi, nous invitons à tous de revenir de même, afin de nous retrouver tous ensemble, étant sanctifiés par la vérité, pour expérimenter une pleine restauration de l'Église par la puissante effusion de l'Esprit, jusqu'à ce que cela débouche à la dernière action promise de l'Esprit lors de l'achèvement de l'Oeuvre de Dieu dans Son Église confirmée. C'est en ce moment de restauration que seront manifestés les véritables ministères et hommes de Dieu, **et il n'en sera rien de l'homme**. De même, tous les neuf dons de l'Esprit opéreront dans chaque assemblée locale divinement et surnaturellement confirmée, et le Seigneur Lui-même sera avec nous, le Saint-Esprit parlant et agissant de manière directe dans l'assemblée, de sorte que nous ayons des cultes à l'ancienne mode. **En ce moment même, aucun faux ministre ne sera dans l'Église**.

L'Église de Lubumbashi avait dès le début pris la meilleure position pour la Parole de l'enseignement du mandat divin, et s'est séparée de toute interprétation d'homme. **Malheureusement, elle s'était soumise à un ordre humain, et ne s'était pas attendue au Saint-Esprit dans la prière, comme le furent les croyants au commencement**. Elle a laissé aux frères BONHEUR KABEYA, FRANÇOIS KATALAY NTAMBUE, et d'autres, lui soumettre un ordre humain. **C'était le plus grand jour de malheur le fait que l'Église fût tombée sous la gouvernance des frères JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG et PROSPER UMBA KAZADI**, qui ne furent en réalité jamais établis par Dieu, mais au contraire, par les hommes et selon leur complaisance, et qui par la suite à leur tour, établirent et associèrent d'autres à l'Oeuvre qui n'ont, comme il est d'eux, jamais expérimenté un seul appel au ministère. Il est tout à fait biblique et légitime que l'Église écarte tout ministre ou tout autre

chose du sacerdoce, que l'homme aurait placé dans l'Église du Seigneur, surtout après que la réelle nature en soit manifestée de par ses fruits. **Seuls celui et ce que Dieu Lui-même à établi dans Son Église n'en peut être écarté.**

**Citations: " CEUX QUI ONT ÉTÉ ÉTABLIS PAR LES HOMMES PEUVENT AUSSI ÊTRE ÉCARTÉS PAR EUX, MAIS CEUX QUI ONT ÉTÉ ÉTABLIS PAR DIEU NE PEUVENT ÊTRE ÉCARTÉS PAR LES HOMMES"**(Lettre circulaire 19 Septembre 1979);

**" Celui qui est élu et établi par des hommes peut être en tout temps rejeté et déposé par Dieu. Celui qui est élu de Dieu ne sera jamais rejeté par Lui. Que ce soit Saül ou Absalom, ou n'importe quel autre qui se fasse établir comme conducteur par les hommes, il peut s'attendre en tout temps à être rejeté par Dieu, même si une onction se serait manifestée sur lui comme sur Saül"**(Lettre circulaire N° 20 – Janvier 1980).

Les frères **JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG, PROSPER UMBA KAZADI, BONHEUR KABEYA DIFUETE, FLORIBERT MPOYI KABONGO** de Mwene-Ditu, **PIERRE OMATUKU OMAMBUDI** de Kamonia, ainsi que tous ceux qui les ont soutenus dans leur extravagance, **sont responsables de toutes les difficultés et les injustes divisions que connaît l'Église de Lubumbashi, qui s'est laissée prendre par ces hommes, parce qu'Elle ne veillait pas sur la Parole qu'Elle a reçue du Seigneur au-travers du mandat divin, pour ne se maintenir que dans la position de cette Parole.** Aucun de tous ces frères ne présente une seule preuve de légitimation surnaturelle divine pour son ministère. Aucun d'eux n'est en mesure de dire le jour, l'heure et l'endroit où il aurait expérimenté le baptême du Saint-Esprit, et de définir la part de service que Dieu par l'Esprit lui aurait assignée pour l'exercer. Tous d'eux, au contraire, ont plus que prouvé de par leurs fruits qu'ils n'ont en réalité jamais fait aucune expérience du salut avec le Seigneur. Ils se sont tous disputés sur l'Église pour des poursuites de vaines gloires et d'avantages charnels, **et non pour le maintien de la Vérité.** Chacun d'eux recherche en réalité les choses de la terre; **ET À CAUSE DE CELA, ILS ONT DÉCHIRÉ L'EGLISE, ET PERTURBÉ L'OEUVRE DE DIEU. ET SERA-CE POUR DE TELS HOMMES QUE LES CROYANTS DE L'ÉGLISE DE LUBUMBASHI SE LAISSENT EMPORTÉS DANS DES DÉCHIREMENTS MALADES ET DES SÉPARATIONS SANS FONDEMENT, POUR ABANDONNER LA CONDUITE DE LA PAROLE ET DE L'ESPRIT DE DIEU!**

**QUELQU'UN PARMIS LES CROYANTS AURAIT-IL JAMAIS PU UNE SEULE FOIS SE DONNER LA PEINE DE SE DEMANDER LA**

**RAISON BIBLIQUE QUI FASSE QUE NOUS SOYONS ENTRE-NOUS SÉPARÉS? ON DÉCOUVRIRAIT TOUTE DE SUITE QU'IL N'Y A EN FAIT AUCUNE RAISON BIBLIQUE QUI NOUS SÉPARE, MAIS IL S'AGIT PLUTÔT DU FAIT QUE CHACUN A COMMIS L'IGNOBLE ERREUR DE PRENDRE POSITION POUR L'UN DES CHEFS DE GROUPES JAMAIS CONFIRMÉS PAR L'ESPRIT, QUI SE BATTENT POUR LEURS INTÉRÊTS PUREMENT HONTEUX ET CHARNELS, AU LIEU DE DEMEURER DANS LA POSITION DE LA PAROLE.**

Tous les groupes formés de l'Église de Lubumbashi sont fondés sous les noms et l'autorité des hommes, pire encore, qui n'ont guère aucune légitimation divine, et n'ont pour eux aucun témoignage direct de l'Esprit comme ayant été appelé à servir. **Il est à savoir qu'en vérité, lorsqu'un homme qui n'a nullement été appelé de manière surnaturelle et directe à servir dans le ministère de la Parole, comme ce fut le cas pour Paul et Barnabas dans Actes 13, fonde une assemblée, celle-ci constitue déjà dès le départ une dénomination, même si l'on y prêchait la vraie parole. L'Esprit ne reconnaîtra en aucune façon ce groupe comme étant l'Église née de Lui, car, c'est un homme humainement mandaté qui l'a fondée, et sera lui-même obligé d'y établir son propre ordre.**

Il en est de même du groupe qui naquit sous le nom du frère **PROSPER UMBA KAZADI**, de celui qui naquit sous le nom du frère **BONHEUR KABEYA**, et aussi de celui qui naquit sous le nom des frères et soeurs du quartier Golf, comprenant aussi celui qui à présent a tendance à se fonder sous le nom du frère **JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG**: tous ces groupes sont en réalités des dénominations d'hommes qui les dirigent par la puissance et l'autorité des hommes et de l'État. **NOUS DEVONS TOUS ABANDONNER TOUS CES CHEFS DE GROUPES QUI NE POSSÈDENT AUCUNE LÉGITIMATION DE L'ESPRIT POUR LE SERVICE MINISTÉRIEL, ET REVENIR À LA PAROLE ET À L'ÉGLISE**, qui se retrouve à son lieu légal au quartier Bel-Air, à proximité des angles des avenues des cimetières et savonniers.

Prenons à présent une ultime décision, et revenons tous ensemble, étant donné que le noyau de toutes les difficultés internes a été exposé à nu et percé, **IL N'Y A AUCUNE EXCUSE POUR PERSONNE DE SE DISSIMULER ENCORE DANS LA RÉSISTANCE SOUS UN QUELCONQUE CHEF DE GROUPE**. Nous supplions à tous d'abandonner tous ces hommes n'ayant aucune légitimation de l'Esprit et toutes ces séparations qu'ils ont provoquées sous raison de poursuites de mérites personnels et de vaine gloire, et, dans une sincère repentance, de revenir ensemble << **DANS LE**

**MÊME LIEU >>**, ayant entre nous la même Semence de Vérité reçue au-travers de l'enseignement du mandat divin universel, et dans la fervente prière comme avant pentecôte, **que nous expérimentions la restauration sous l'effusion de l'Esprit, et que soient manifestés parmi nous les cinq ministères et les neuf dons de l'Esprit, par lesquels l'Esprit Lui-même parlera et procédera à Son Ordre dans l'Église**, et auront ainsi des cultes surnaturels à l'ancienne mode, dans l'amour et l'unité divins après lesquels nous avons tant soupiré. Ainsi, le Seigneur pourra ôter de parmi Son peuple toute chose qui entrave le bon déroulement de Son Oeuvre, et achèvera celle-ci de manière brève et puissante par une dernière puissante action de l'Esprit, laquelle manifera Son Oeuvre achevée aux yeux de la nature entière (Rom.8:19), juste après laquelle reviendra le Seigneur pour notre enlèvement au Repas des noces de l'Agneau. Amen!

***\*\*\*Au Corps universel de Christ***

Après avoir exposé de manière détaillée ce qui devrait l'être, et ce en me basant seulement sur les Saintes Écritures, la seule chose qu'il sera impérieux d'adjurer à tout véritable serviteur et ministre ordonné de Dieu, est de pouvoir prendre à présent une ultime décision sur le Corps de Christ dont la responsabilité est en partage à tous les ministres de la Parole réellement établis par Dieu, **en prenant au sérieux chaque iota de l'Écriture, et de ne se conformer que mot à mot à chaque lettre circulaire écrite sous mandat divin direct, et par laquelle nous est parvenue la nourriture spirituelle. CAR, L'ÉPOUSE DE CHRIST DOIT ÊTRE UN AVEC CHAQUE LETTRE CIRCULAIRE, ET C'EST DE CETTE FAÇON QU'ELLE SERA UN AVEC LA PAROLE ÉCRITE DE DIEU ET AVEC L'ESPRIT, ET SERA PRÉPARÉE POUR LE RETOUR DE L'ÉPOUX.**

Il est aussi impératif à chaque véritable ministre de la Parole **de ne devoir en aucune manière associer auprès d'eux à l'Oeuvre de Dieu tout ministre ou serviteur qui n'a préalablement pas fait l'expérience surnaturelle du baptême de l'Esprit**. Dans le cas contraire, on se chargerait des péchés d'autrui, et par conséquent l'Oeuvre de Dieu ne devra que souffrir et dépérir sous les attaques de l'ennemi, **et ce sont ceux qui associent ou établissent des ministres qui ne sont réellement pas baptisés du Saint-Esprit, comme le furent les premiers serviteurs et croyants à la pentecôte avec ses signes surnaturels, qui devront en répondre.**

**L'Église de même n'en est pas exclue. Elle en porte la responsabilité, et ne devrait en aucune façon permettre à de tels hommes de monter en**

**chaire pour lui apporter la Parole. Car, c'est au-travers des personnes qui n'ont nullement fait une telle expérience surnaturelle, par laquelle le Seigneur confirme les vases qu'Il a destinés à Son service, que le malin et ennemi trouve toujours occasion de tout désagrément sur l'Oeuvre de Dieu, et elles ne pourront jamais se soumettre totalement à la Parole et à la conduite du Saint-Esprit.** Si je l'insiste sur cette condition tout au long de mon exposé, c'est en raison des conséquences néfastes que l'Oeuvre de Dieu a endurées de plusieurs ministres et croyants qui n'ont fait aucune expérience du baptême de l'Esprit **comme authentification pour leur approbation en tant que semence née de la part de Dieu, et comme vases d'honneur devant être utilisés par Lui pour le service divin,** comme je l'ai exposé. Il est maintenant impératif que soit prise au sérieux tout ce que le frère Branham et l'Écriture ont exigé à ce sujet.

**Citations:**

**" AUCUN HOMME, PERSONNE, AUCUNE FEMME, AUCUN GARÇON, AUCUNE FILLE, PEU M'IMPORTE QUI C'EST, N'EST DIGNE DE MONTER EN CHAIRE, NI MÊME DE SE DIRE CHRÉTIEN S'IL N'EST PAS REMPLI DU SAINT-ESPRIT. VOUS N'AVEZ PAS DROIT AU SOUPER DU SEIGNEUR, OU À LA COMMUNION, AU LAVAGE DES PIEDS, NI RIEN, TANT QUE VOUS N'AVEZ PAS ÉTÉ PURIFIÉ PAR LE SAINT FEU DE DIEU. AUCUN HOMME N'A LE DROIT DE PRÊCHER TANT QUE, COMME MOÏSE, VOUS NE L'AVEZ PAS RENCONTRÉ, LÀ, SUR CE TERRAIN SACRÉ, CETTE COLONNE DE FEU SE TENANT LÀ; ALORS IL SAIT OÙ IL EN EST"**(Jeffersonville, Indiana, USA/ Dim 02.08.64);

**" PERSONNE N'A LE DROIT DE MONTER À LA CHAIRE SACRÉE POUR PRÊCHER LA PAROLE AVANT D'AVOIR, COMME MOÏSE, RENCONTRÉ DIEU LUI-MÊME SUR UNE BASE TELLE QU'AUCUN THÉOLOGIEN NE PEUT L'EN DISSUADER.** Moïse était là. Peu importe ce que les messagers d'Israël disaient : «Oh, c'est du non-sens, tu n'as fait que t'imaginer avoir vu cela; c'est du non-sens», vous ne pouvez pas ôter cela de lui, il en était sûr. Il était là, c'est lui qui avait expérimenté la chose. **ET PERSONNE, À CAUSE D'UN DIPLÔME DE THÉOLOGIE OU D'UN QUELCONQUE DIPLÔME DE DOCTEUR, N'A LE DROIT DE SE TENIR DERRIÈRE LA CHAIRE POUR PROCLAMER LE MESSAGE DE JÉSUS-CHRIST AVANT D'AVOIR PREMIÈREMENT RENCONTRÉ DIEU FACE À FACE DANS LA COLONNE DE FEU. IL N'A PAS LE DROIT DE SE DIRE MESSAGER; EN EFFET, TOUS LES THÉOLOGIENS DU MONDE NE POURRAIENT VOUS EN**

**DISSUADER. IL A EXPÉRIMENTÉ CELA.** Vous étiez là, vous savez ce que c'est. Peu importe ce que quelqu'un d'autre dit ou combien il peut le dire : «Ces jours sont passés, ce n'est pas ça.» **VOUS AVEZ EXPÉRIMENTÉ LA CHOSE ET ELLE EST CONFORME À LA PAROLE** »;

" Mais le Seigneur explique clairement: "Vous recevrez une puissance, lorsque le Saint-Esprit descendra sur vous!" - Comme il est merveilleux qu'ils ne doivent pas partir avec leur propre force, mais dans la puissance de l'Esprit de Dieu! **Ainsi, une fois pour toutes, Jésus-Christ a défini de quelle manière Il veut envoyer Ses serviteurs proclamer l'Évangile. CELUI QUI N'EST PAS REVÊTU DE LA PUISSANCE DU SAINT-ESPRIT PAR DIEU LUI-MÊME, COMME LE FURENT LES PREMIERS SERVITEURS DE DIEU, N'EST PAS EN RÉALITÉ UN SERVITEUR DE DIEU. SA MISSION NE VIENT PAS DE DIEU, MAIS DES HOMMES; ET LA PAROLE QU'APPORTE UN TEL HOMME N'EST NATURELLEMENT PAS LA PAROLE DE DIEU, CAR CE SONT LES HOMMES QUI L'ONT CHARGÉ DE PARLER. IL EST TRÈS SIGNIFICATIF QUE JÉSUS-CHRIST N'AIT PAS PERMIS À SES DISCIPLES D'ÊTRE SES TÉMOINS DANS LE MONDE ENTIER AVANT D'ÊTRE REMPLIS DU SAINT-ESPRIT. DIEU N'A PAS ENCORE CHANGÉ SON PLAN ET IL NE LE FERA JAMAIS. L'EXEMPLE DE L'ÉGLISE PRIMITIVE EST POUR NOUS LE MODÈLE ÉTABLI FERMEMENT PAR DIEU. POUR LE VÉRITABLE DISCIPLE DE JÉSUS, LA MÊME PROMESSE DEMEURE VALABLE: ÊTRE REVÊTU DE LA PUISSANCE DU SAINT-ESPRIT.** Cependant, si nous jetons un coup d'œil sur la chrétienté d'aujourd'hui, nous ne trouvons plus trace de ce qui était à l'origine, Partout, l'esprit humain remplace l'Esprit de Dieu, et la Parole de Dieu est supplantée par les discours humains. **C'est pourquoi aussi nous rencontrons tant de doctrines et de traditions humaines instituées non par Dieu, mais par les hommes**"(Le Conseil de Dieu sur le fondement réel - Krefeld 1964)".

Lorsque nous recevons avec toute confiance et sainte crainte la Parole par la bouche des frères Branham, Ewald Frank, Les anciens et ministres de Krefeld, **la raison est le fait que, de par le témoignage qui leur est rendu, ils ont préalablement fait l'expérience du baptême de l'Esprit avant qu'ils ne fussent placés dans le service de la Parole, textuellement comme l'ont expérimenté les premiers serviteurs, et en plus confirmés dans l'assemblée, comme nous le trouvons dans Actes 13.** Pourquoi, alors, nous permettrons-nous par la suite de recevoir et de permettre qu'au milieu de nous, dans nos assemblées respectives, des personnes qui n'ont nullement fait ces expériences, nous apporter la Parole, jusqu'à leur donner notre confiance en matière de juger et de prononcer sur les affaires de nos couples, familles, etc.,

**choses qui ne peuvent être traitées que par des ministres responsables que Dieu par Son Saint-Esprit a établis sur le troupeau, et confirmés de manière directe dans l'assemblée par prophétie? C'est là en fait, la grande erreur que nous avons faite dès le départ. Il est maintenant question qu'il y ait au milieu de nous des serviteurs que l'Église devra recevoir par le moyen de l'effusion de l'Esprit, et qu'elle devra pour ce fait demander au moyen de la prière.** Ainsi, le diable et ennemi manquera toute porte d'entrée pour se faufiler sous une apparence de piété jusqu'à l'estrade, et sera dévoilé parmi les croyants, étant de ce fait obligé de se retirer du milieu du peuple de Dieu. Oui! Ce n'est que par la prière et dans une pleine sanctification, comme les premiers croyants au commencement avant pentecôte, après avoir reçu la semence Parole révélée et enseignée au-travers du mandat ministériel du Fils de l'Homme, que l'Église expérimentera une pleine restauration par l'effusion de l'Esprit, **et alors seulement les cinq ministères et les neuf dons de l'Esprit seront manifestés dans chaque assemblée locale de l'Épouse de Christ, par lesquels le Seigneur Lui-même se révélera de manière directe, et conduira chaque assemblée locale par la puissance du Saint-Esprit.**

En notre temps, outre les multiples expériences surnaturelles qu'a connues notre frère Branham, et qui sont à la portée de notre connaissance, encore des expériences bibliques qu'ont faites certains autres serviteurs peuvent être mentionnées.

Avant qu'un homme envoyé de la part de Dieu avec un mandat spécial reçu le 02 Avril 1962 ne commence à servir au ministère de la Parole en 1952, il nous est relaté l'expérience qu'il fit en 1949, tel que cela est décrit dans les Écritures.

**Citations: "En juin 1949, durant la conférence internationale de Pentecôte à Hambourg, je reçus le baptême du Saint-Esprit.** En août 1955 à Karlsruhe, j assistai pour la première fois à une réunion de frère Branham et le lundi 15 août 1955, je le rencontrai personnellement pour la première fois. Le 12 juin 1958, à Dallas au Texas, j eus l occasion d avoir une ample conversation avec lui. **Le 2 avril 1962, j expérimentai mon appel au ministère de manière surnaturelle.** En particulier depuis ce moment je puis dire : «Ma vie était au service de mon Seigneur, dans les villes proches comme dans les pays lointains»" (Lettre circulaire Fin d année 2018);

"Je suis né en 1933, la même année où il a été dit à frère Branham depuis la nuée surnaturelle : « De même que Jean-Baptiste a été envoyé pour précéder la première venue de Christ, ainsi le message qui t'a été donné précédera la seconde venue de Christ ». **Depuis 1952, je prêche régulièrement dans chaque**

**culte.** En 1955, j'ai fait la connaissance de frère Branham et depuis lors, je suis en relation avec son ministère. En 1958, j'ai reconnu que son ministère était d'apporter le message pour ce temps-ci. Après notre conversation, le 12 juin à Dallas, Texas, frère Branham lui-même m'a dit : « Frère Frank, tu retourneras en Allemagne avec ce message ». **Le 2 avril, je reçus mon mandat par une expérience surnaturelle, par la voix audible du Seigneur.** Ces deux choses m'ont marqué pour le restant de ma vie – Sa voix de commandement, tout comme les paroles puissantes que le Seigneur m'a adressées: « Mon serviteur, ton temps pour cette ville est bientôt fi ni. Je t'enverrai dans d'autres villes pour prêcher Ma parole. Mon serviteur, il vient une grande famine. Approvisionnezvous de nourriture et de denrées alimentaires, car alors tu te tiendras au milieu du peuple et tu distribueras la nourriture... Mon serviteur, ne fonde pas d'assemblées locales et n'éдите pas de recueil de cantiques, car c'est la marque d'une dénomination. » Le 3 décembre 1962, frère Branham confi rma mon mandat devant les témoins Sothman et Woods, utilisant exactement les mêmes mots et il ajouta : « La nourriture que tu dois emmagasiner, c'est la Parole promise pour ce temps, mais attends avant de distribuer la nourriture, jusqu'à ce que tu aies reçu le reste. » Le 24 décembre 1965, j'ai vu comment frère Branham a été enlevé au ciel sur une nuée lumineuse. C'était exactement à l'instant de son décès. Le 11 avril 1966, après les obsèques du prophète, j'entendis dans mon cœur : « Maintenant le temps pour toi est arrivé d'aller de ville en ville pour prêcher la Parole et de distribuer la nourriture emmagasinée. »" (Lettre circulaire Mars/Avril 2014);

"Et je remercie Dieu de ce que dès le commencement, **depuis que je commençais à prêcher en 1953, Il m'a conduit à n'enseigner que comme je l'aurais fait s'Il avait été en personne parmi les auditeurs.** Cela se rapporte à l'ensemble de la période de ces 47 ans. **Comme tout croyant j'ai aussi expérimenté une croissance spirituelle; cela est allé de connaissance en connaissance, de clarté en clarté, mais toujours dans la Parole de Vérité.** J'ai prêché le conseil de Dieu et les doctrines bibliques seulement comme je les voyais dans les Ecritures et telles qu'elles m'étaient éclaircies. **Sur les milliers de prédications que j'ai tenues, je n'ai pas eu à entreprendre une seule correction. La direction et l'inspiration du Saint-Esprit ont toujours été parfaites"** (Lettre circulaire N° 52 — Avril 2001).

De même, en notre temps, il se trouve une Église biblique dans laquelle le Saint-Esprit parle par les dons de l'Esprit, appelle à l'exercice d'un ministère et établit des personnes, tel que nous le lisons ouvertement dans la Bible.

**Citation:** " Mercredi 24 septembre 1975, **nous avons expérimenté dans un culte ce qui se passa alors dans l'assemblée d'Antioche.** Environ trois

cents personnes prenaient part à ce culte et, d'un commun accord, elles témoignèrent n'avoir encore jamais expérimenté pareille chose auparavant. Après que j'eusse parlé sur l'action de Dieu, et que je me sois référé à quelques prophéties que le Seigneur donna parmi nous, nous nous mîmes en prière. L'on ne peut pas décrire ici en détail ce qui arriva pendant ce moment de prière. **La présence de Dieu remplit la salle.** Après que quelques-uns eurent remercié le Seigneur dans leurs prières, **un frère, que le Seigneur avait destiné au ministère de la Parole,** pria. Il était juste parvenu à la fin de sa prière, lorsqu'une prophétie fut apportée, dans laquelle il était dit: «VOICI, AINSI DIT LE SEIGNEUR! MON FILS,... VIENS EN AVANT ET REÇOIS, PAR L'IMPOSITION DES MAINS, LE DON QUI A ÉTÉ PRÉPARÉ POUR TOI DÈS LA FONDATION DU MONDE. AINSI DIT LE SEIGNEUR! CAR TA FOI EST GRANDE». **Après que nous ayons prié pour ce frère, selon l'ordre du Seigneur, et que nous l'ayons consacré pour le service,** je me sentis conduit par le Seigneur à appeler deux frères anciens, qui sont solides dans la foi, afin de prier pour eux pour qu'ils aident à partager le Repas du Seigneur. Comme j'avais fini cela, une deuxième prophétie vint, disant que je devais encore prier pour un autre frère et pour sa femme. Eux aussi furent appelés par leur nom. Ce frère, sa femme et sa famille purent émigrer en Allemagne, il y a quelques années, de la partie la plus éloignée de la Russie, et cela comme par un miracle de Dieu. Par la grâce du Seigneur, **ce frère avait reçu la mission d'apporter le Message du temps de la fin en langue russe, par les émissions radiophoniques. Sa femme, qui l'aide à faire ses traductions, fut également consacrée.** Après avoir prié pour ceux qui avaient été destinés au service divin, je me sentis conduit à prier pour tous ceux qui voulaient se consacrer tout entiers à Dieu. Beaucoup vinrent en avant, et expérimentèrent une bénédiction particulière de Dieu. Dans une vision, il fut montré que le Seigneur Lui-même avait préparé la table, et qu'Il souperait avec nous. La gloire du Seigneur se répandit sur la plate-forme et sur la partie avancée de la salle, comme une toile déployée. Il fut montré quelle serait la dernière personne dans la ligne de prière, et cela après que tous se fussent rassemblés en avant pour la prière. Je ne savais rien de ce qui avait été montré en vision dans l'assemblée; cependant, conduit par l'Esprit de Dieu, j'exprimai la Parole que nous dit le Seigneur Jésus dans Apocalypse 3 au sujet du souper. Ensuite, j'appelai tout le monde en avant, et nous priâmes ensemble, nous tenant comme sous la nuée de la gloire du Dieu Tout-Puissant, qui nous rencontra tous d'une manière surnaturelle. Déjà le dimanche 7 septembre, alors que des frères et des soeurs de différentes villes et de différents pays prenaient part, ici à Krefeld, à une réunion, l'Esprit de Dieu agit d'une manière puissante. Nous sommes reconnaissants de tout notre coeur, non seulement de pouvoir parler d'un Seigneur vivant, mais encore, par Sa grâce, **de Le voir au milieu de nous comme étant le Ressuscité, agissant efficacement.** Frère Branham parlait d'un

réveil parmi l'Épouse, et je crois de tout mon coeur que nous entrons dans ce temps. Au Seigneur soient la louange, l'honneur et l'adoration"( Lettre circulaire N° 4 – Novembre 1975) - **Fin de citation.**

Nous avons à reconnaître de tout coeur que ce qui a droit de s'appeler "Église biblique", **devra absolument répondre à chaque critère qui décrivait l'Église depuis la pentecôte au commencement, et rien ne pourra faire défaut.** C'est maintenant le temps de la restauration, et chaque vrai ministre et vrai croyant ne devront prendre les décisions que sur le fondement de la Parole reçue au-travers du mandat divin de l'enseignement.

De ce fait, étant donné que chaque chose soit mise en évidence tout au long de cet exposé, et ce, sur le fondement des saintes Ecritures, **il revient à présent à chaque véritable serviteur et ministre du Corps de Christ, de ne devoir en aucune façon entretenir une quelconque relation avec l'Église de Lubumbashi, jusqu'à ce que celle-ci se mette en ordre d'avec toutes ses injustes divisions et ses péchés, car, tout est à présent exposé comme solution à ses problèmes.**

Justement que c'est la main d'association que certains ministres de l'extérieur surtout les plus influents accordent à tous ces groupes qui se sont par rébellion détachés de l'Église de Lubumbashi, et qui se sont fondés en assemblée, qui leur donnent une certaine légitimation, **et par cela ils deviennent responsables d'avoir soutenu des divisions qui sont sans fondement biblique.**

**Il est impérieux pour le moment, que toute communication extérieure soit rompue d'avec l'Église de Lubumbashi, ainsi que tous ses groupes qui se sont injustement composés d'elle en assemblées illégitimes, afin de lui permettre de se mettre en ordre, aussi longtemps qu'elle a à présent toute la solution possible à sa disposition au-travers de cet exposé.** Si ce n'est pas le cas, alors deviendra irréalisable l'action de l'Esprit dans l'Église entière de Jésus-Christ, par laquelle une pleine restauration dans la sanctification soit opérée jusqu'à l'achèvement, car le Seigneur par Son Esprit ne pourra achever Son Oeuvre dans une assemblée qui se divise, et qui répercute ses difficultés sur l'ensemble du Corps.

Tout ministre de l'extérieur qui se serait permis de tendre sa main d'association à un des groupes séparés de l'Église, montre déjà d'emblée qu'il n'a en réalité jamais reçu un ministère de la part de Dieu, **car Dieu n'a jamais soutenu une division injuste, et ne peut permettre en aucune manière à celui qu'Il a appelé à le servir de la soutenir.**

les frères ÉRIC MUKAYA, JOSEPH KATEMBWE ET FLORIBERT MPOYI KABONGO qui sont de Mwene-Ditu, les frères FAUSTIN DE SANDOA, NGAZA DE TSHIMBALANGA, ainsi que d'autres qui oserèrent tendre leur main d'association aux groupes qui se sont rebellés et ont quitté l'Église sans raison biblique valable, **ont réellement prouvé ce qu'est leur appel au ministère, et aucun ministre n'a à présent le droit de leur tendre une fois de plus sa main d'association.**

les frères MOÏSE NTUMBA MUKENDI et FRANÇOIS KATALAY NTAMBUE, quant à eux, **ont l'inéluctable obligation de devoir éclairer au sujet des accusations qui ont été déposées sur leur compte, d'avoir été responsables d'une deuxièmement division au sein de l'Église de Lubumbashi, et d'avoir soutenu les croyants qui se rebellèrent pour fonder leurs propres communautés sous leur encouragement, qu'il en soit du groupe du frère BONHEUR KABEYA ou de celui du quartier Golf qui se réunit chez le frère MBO. Les frères cités comme responsables d'avoir soutenu la formation de ces groupes illégitimes et de s'y être impliqués, n'ont de ce fait aucun droit de poursuivre leur travail en commun dans l'Eglise de Christ, jusqu'à ce que l'affaire pour laquelle des griefs leur ont été déposés soit éclairée, de crainte de ne devoir dans ce cas participer en toute conscience à leur péché.**

Les frères PIERRE OMATUKU OMAMBUDI DE KAMONIA et FLORIBERT MPOYI KABONGO DE MWENE-DITU sont d'emblée **déchus de leur services, du fait qu'ils sont respectivement responsables d'avoir provoqué des divisions les plus rudes dans l'Église de Lubumbashi, en influençant les responsables contre les serviteurs et contre les croyants. Je fus à leurs côtés, surtout beaucoup plus à ceux d'OMATUKU DE KAMONIA, et je peux certifier devant Dieu de quelle manière ce dernier excite inconsidérément par de méchants critiques le frère KALOMBO, ainsi que plusieurs croyants, contre des serviteurs tant de l'intérieur comme de l'extérieur, y compris même les croyants, comme il en est de mon cas. Tout celui qui ait jamais été aux côtés du frère OMATUKU DE KAMONIA pourra témoigner comme étant absolument vraies les déclarations que fais à son égard. Personne ne peut se rendre compte de quelle manière furtive le frère de Kamonia critique en mal des frères, comme si le Royaume de Dieu n'avait rien à avoir avec ces derniers, de telle sorte qu'il se permet courageusement d'exciter et d'entretenir des querelles et des séparations entre frères, à moins que l'on ne soit fréquemment en sa compagnie pour être témoin de sa lugubre façon de se comporter. Ainsi, ces frère bibliquement parlant, n'ont aucun droit de servir dans l'Église de Lubumbashi, aussi longtemps qu'ils appartiennent à une**

**autre communauté de l'extérieur, et doivent impérativement retourner à leur communautés d'origine pour mettre en ordre les choses pour lesquelles ils sont accusés, et que l'Eglise de Lubumbashi se réserve de garder sous son compte leur propre péché.** Car, selon le témoignage des Saintes Écritures, aucun serviteur véritablement appelé de Dieu ne peut être établi par Lui pour appartenir et le servir à plus d'une assemblée locale qu'il devrait plutôt considérer comme sa maison natale. Cela n'est absolument pas biblique.

**"CHAQUE SERVITEUR DE DIEU A UNE ASSEMBLÉE QU'IL PEUT CONSIDÉRER COMME SA MAISON.** Ici, à Krefeld, un certain samedi, le Seigneur me donna l'ordre direct d'établir nos bien-aimés frères Russ et Schmidt comme anciens. Ceci s'accomplit avec l'approbation de toute la communauté, et cela avant que je ne commence mon ministère itinérant" (Lettre circulaire Octobre 1980).

C'est courageusement que ces frères, ayant échappés de leurs assemblées respectives où ils furent accusés d'être responsables de division, qu'ils **atterrirent** dans celle de Lubumbashi où ils se firent clandestinement embauchés et associés à l'Oeuvre locale, et n'ont jamais voulu par la suite que quelqu'un connaisse de ce qu'il en est d'eux et de leurs assemblée d'origine.

Il en est de même du frère **KAPULO** de **KOLWEZI** qui fut auparavant pendant plusieurs années responsable de l'Église de Kambove, mais en arrive à l'être encore sur celle de Kolwezi. **Cela est foncièrement non biblique et vraiment incompréhensible. Ça serait fondamentalement parlant un gâchis entamé dans le Royaume de Dieu.**

Plus encore, le frère **EMMANUEL TSHILAY** de la même assemblée de **KOLWEZI** devrait retourner d'avec son groupe à l'Église d'où il s'est injustement détaché pour fonder de façon illégitime sa propre assemblée, et mettre les choses en ordre devant Dieu et devant l'Église de manière scrupuleuse conforme aux principes de la Parole, **de telle sorte qu'une décision commune soit prise par l'ensemble de l'Église sur le fondement de la Parole de Dieu, et qu'elle soit notifiée à l'ensemble du Corps**, afin de préserver les ministres de l'extérieur qui édifient l'Église de **KOLWEZI**, ainsi que les croyants de l'extérieur qui s'y rendent occasionnellement communier, dans une confusion sans mesure qui aurait de graves répercussions dans leurs assemblées respectives. C'est visiblement par fraude que s'est formée à KOLWEZI l'assemblée qui est conduite par le frère EMMANUEL TSHILAY, puisque les faits qui devraient justifier cette séparations n'ont guère été connus et scrupuleusement traités sur le fondement de l'Écriture au sein de l'Église réunie,

de laquelle une décision juste dans le commun accord devrait être notifiée à toutes les assemblées du Corps. Dans le cas contraire, on a justement à faire à de l'anarchie dans le Royaume de Dieu.

Il en est de même de L'ÉGLISE DE KAMBOVE dans laquelle les mêmes désordres sont mentionnés. **Tout devrait être rigoureusement arrangé sur le fondement de l'Écriture, et qu'une décision commune prise par l'ensemble de l'Eglise sur ces faits soit informée à l'ensemble du Corps**, afin de préserver ce dernier de toute confusion émanant de vains conflits irrésolus d'une assemblée locale, et de ne point paralyser le Seigneur à poursuivre et à achever Son Oeuvre par la puissance de Son Esprit. Il est par conséquent très important que celui qui s'en détacha pour entretenir son propre groupe, revienne en soi devant le Seigneur et Sa Parole, et retourne les âmes du troupeau du Seigneur, afin de permettre à Celui-ci de poursuivre Son Oeuvre qu'Il a commencée.

Il en est encore de même de L'ASSEMBLÉE DE LIKASI, où les frères FRANÇOIS KATALAY NTAMBUE et GÉRARD KABUYA devraient scrupuleusement se remettre en ordre de leur propre conflit personnel qui n'est même jusqu'alors connu dans l'ensemble de l'Église, **et qui déclancha une division sans fondement biblique**. Que l'on se tienne à se justifier sur le fait que tel n'enseigne pas correctement ou ne mérite pas être ministre, la chose qu'il faudrait au contraire se rappeler avant toutes choses, est qu'il y a des principes et instructions bibliques que le Seigneur a établis dans Sa Parole pour la gestion de tout différend qui se pose au sein de l'Église, que ce soit sur le plan doctrinal ou autre domaine existant, et que la dernière décision se prend dans l'Église, et d'un commun accord avec celle-ci sur le fondement de l'Écriture et avec la puissance de l'Esprit, et que si cela a un rapport direct avec le ministère de la Parole et l'ensemble de l'Église, cela devra être inéluctablement notifié au Corps entier de l'Église de Christ. C'est cela la voie biblique qui maintiendra la paix et l'ordre dans l'Église du Dieu vivant, afin de permettre au Seigneur de poursuivre sans interruption Son Oeuvre parmi les Siens.

Le frère GEORGES KITENGE qui y est diacre, et qui fut maintes fois entretenu et excité par les frères KALOMBO et OMATUKU DE KAMONIA contre le frère NTAMBUE KATALAY **devrait savoir que cette manière de faire est totalement contre l'Écriture, et devrait plutôt se contenir dans ses limites**. Il est de ce fait à comprendre de par l'Écriture que lorsqu'il y eut à résoudre un controverse doctrinale, de même que cela pourrait être appliqué lors d'un quelconque conflit dans l'Église au commencement, ce fut les frères responsables et ministres qui se chargèrent de juger et de prendre des décisions sur la question (Actes 15), et non les diacres. **Les diacres devraient savoir**

**reconnaître la limite assignée à leur charge, et se conformer à elle devant Dieu, même s'ils possèderaient une énorme connaissance de la Parole au-dessus des ministres de la Parole,** puisqu'il se trouve justement même aussi parmi les soeurs qu'il en soit celles qui disposent d'une plus ample connaissance sur la Parole plus que même un ministre, **cependant, le Seigneur leur oblige à garder leur place (1Cor.14:33-35).**

Personnellement, je n'ai jamais osé me mêler aux affaires de conflits entres serviteurs pour pouvoir les résoudre à leur place, même quand je fus témoin de leurs horribles fautes contre la Parole, **jusqu'à ce que vienne le moment de Dieu qui m'oblige forcément à le faire de manière juste,** que de me charger de leurs péchés dont je fus à maintes fois témoin en me taisant, malgré que je m'efforçais à ne point le faire. Oui, de ce fait, le Seigneur permit même qu'il m'arrive d'entrer indépendamment de ma volonté en conflit avec l'Église même, jusqu'à en être injustement excommunié, pour m'obliger de le faire, afin de regagner la communion. Par Sa grâce, durant toute la période de temps pendant laquelle je connus des difficultés au sein de mon ménage jusqu'à celles d'avec les responsables et l'Église, j'ai dû miraculeusement respecté les principes de la Parole de Dieu, lesquels d'ailleurs je ne comprenais pas auparavant, et me retrouve par conséquent épargné de tout genre de piège qui me rendraient coupable en quelque accusation qui serait faite sur ma personne.

De même, **L'ÉGLISE DE MWENE-DITU** devra prendre des dispositions bibliques sur leurs responsables, les frères **JOSEPH KATEMBWE** et **FLORIBERT MPOYI KABONGO** qui ont pleinement manifesté leur réelle identité, et prouvé la réalité de ce qu'est leur ministère, s'ils l'ont reçu de Dieu ou des hommes, **du fait qu'ils se sont pleinement impliqués dans le désordre que connut l'Église de Lubumbashi, et la deuxième division qui en est conséquente,** en entretenant l'entreprise de rébellion qu'a fondée le frère **BONHEUR KABEYA,** et en y prêchant même la Parole. **Ceci constitue un pure sacrilège fait à l'Église de Dieu!** Tant que **L'ÉGLISE DE MWENE-DITU** gardera ces deux frères à sa tête, **elle sera de même responsable de leur péché, et en répondra devant Dieu.** Car, aucun ministre véritablement appelé de Dieu n'a en aucune fois encouragé ou soutenu une division. Il serait à présent primordial de reconnaître par la manifestation de ses fruits l'arbre dont nous avons à faire, et de prendre l'ultime décision d'y administrer un juste jugement par la Parole de Dieu, et d'écarter l'arbre dont les fruits pleinement manifestés sont en abomination aux yeux de Dieu et devant Sa Parole.

Toute communication devrait de même être rompue d'avec toute assemblée qui s'est formée de manière injuste à la suite d'une division qui est

sans raison biblique, **juqu'à ce qu'elle se mette en ordre avec la Parole et expérimente une réconciliation biblique, et que les décisions prises par l'ensemble de l'Église sur le fondement de l'Écriture soit notifiée à toutes les assemblées de l'Église de Jésus-Christ, afin qu'elle n'arrive à infecter celles-ci de ses désordres.** Que ce soit celles de l'extérieur en **AFRIQUE DU SUD** ou en **CÔTE D'IVOIRE**. Aucun groupe ne devrait en principe se retirer de l'assemblée sous quelque raison qui soit, qu'importe qu'elle ait une raison parfaitement biblique, avant que la décision ne soit prise sur le fondement de l'Écriture au sein de l'Église réunie, et que cette décision et ses raisons ne soient notifiées à l'ensemble du Corps réunie. C'est cela le modèle biblique devant le Seigneur et Sa Parole.

**Il n'y a pour le moment que seule cette procédure d'interrompre la communication qui puisse empêcher à ce que se prolifèrent le cancer des divisions dans l'Église du Dieu vivant qui émanent des assemblées locales, et qui paralysent l'Esprit, et entrave l'évolution de l'Oeuvre de Dieu parmi Son peuple, exposant de ce fait le Corps tout entier à un lamentable risque de destruction généralisée.**

Le Seigneur désire à présent agir de manière directe par la puissance de Son Esprit parmi Son peuple dans l'Église, pour procéder à une pleine purification et sanctification, et à une pleine restauration de toutes choses par la Parole reçue sous mandat divin. De ce fait, **il est nécessaire qu'au préalable toute cause de division et séparation cesse parmi Son peuple, et que soit rendu possibles la réconciliation et la paix biblique.**

**LA SEULE RAISON QUI PERMET UNE SÉPARATION PUREMENT LÉGITIME ET BIBLIQUE DEVANT DIEU N'EST QUE CELLE QUI CONCERNE LA PRISE DE POSITION DE FOI BIBLIQUE ET DOCTRINALE.**

**" LA SÉPARATION QUI A LIEU POUR MOTIF DE FOI CONSTITUE L'EXCEPTION" (Lettre circulaire 31 — Janvier 1985).**

**POUR TOUT AUTRE CONFLIT, QU'IMPORTE SA GRAVITÉ, IL Y A DES PRINCIPES BIBLIQUES AMPLEMENT ÉTABLIS PAR LE SEIGNEUR À LA DISPOSITION DE L'ÉGLISE DE CHRIST, ET QUI DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE GÉRÉS SOUS L'ADMINISTRATION DES MINISTÈRES QUE DIEU A VÉRITABLEMENT ORDONNÉS, ET DE MANIÈRE ÉVIDENTE ET SURNATURELLE CONFIRMÉS DANS L'ÉGLISE. C'EST EXCLUSIVEMENT SUR DES SERVITEURS POSSÉDANT DE TELS**

**MINISTÈRES QU'IL EST INTERDIT TOUT JUGEMENT PERSONNEL (ROM.14:4), CAR LE SEIGNEUR LUI-MÊME QUI LES A APPELÉS ET CONFIRMÉS LES A DÉJÀ JUGÉS DIGNES D'ACCOMPLIR LE SERVICE DE L'ÉVANGILE (1THES.2:4).**

**TOUTE DÉCISION QUI SE PRENDRAIT SOUS UN QUELCONQUE MINISTÈRE QUI N'EST PAS DE CE GENRE, EST D'EMBLÉE UNE DÉCISION ILLÉGITIME DEVANT DIEU, MÊME SI ELLE EST PARFAITEMENT FONDÉE SUR L'ÉCRITURE. CAR, IL EST PREMIÈREMENT NÉCESSAIRE QUE L'ON SOIT CONFIRMÉ PAR DIEU, ET REVÊTU DE SON AUTORITÉ PAR LA PUISSANCE DE SON ESPRIT POUR POUVOIR JUGER ET PRENDRE DES DÉCISIONS SUR LES AFFAIRES DE L'ÉGLISE DU DIEU VIVANT ET DES CROYANTS, QUE CE SOIT SUR LES QUESTIONS DOCTRINALES OU CELLES DE L'ÉGLISE, DES CROYANTS OU DES DIFFÉRENDS ENTRE CROYANTS, ON DOIT PREMIÈREMENT ÊTRE CONFIRMÉ DE MANIÈRE SURNATURELLE DE PAR DIEU DANS L'ASSEMBLÉE, ET ENSUITE L'ON PEUT AINSI PARLER ET AGIR DE SA PART ET SOUS SA CONDUITE POUR PRONONCER DES DÉCISIONS JUSTES QUE LE SEIGNEUR DEVRA ÊTRE OBLIGÉ DE RECONNAÎTRE ET DE CONFIRMER.**

**UN JUGE POUR LEQUEL DIEU LUI-MÊME N'A PAS ASSERMENTÉ DE MANIÈRE SURNATURELLE DEVANT L'ASSEMBLÉE RÉUNIE NE FERA QUE PRONONCER DES SENTENCES ILLÉGITIMES AUX YEUX DE DIEU, MÊME S'IL POSSÈDE UNE FORTE CONNAISSANCE DES LOIS DE L'ÉCRITURE PLUS QU'UN MINISTRE CONFIRMÉ, CAR DIEU NE LE RECONNAIT PAS EN LE CONFIRMANT DE MANIÈRE SURNATURELLE DANS L'ÉGLISE, COMME ÉTANT LE VASE PAR LEQUEL IL DEVRA PRONONCER SUR LES AFFAIRES DE SON PEUPLE. PUISQUE CE DOIT ÊTRE DES DÉCISIONS QUI DEVRONT ÊTRE PRISES POUR L'ÉTERNITÉ, ET QUE L'ÉGLISE DEVRA PRONONCER AU JOUR DU JUGEMENT. DANS LE CAS CONTRAIRE, L'ON AURA À FAIRE QU'À DES DÉCISIONS PUREMENT HUMAINES DÉPOURVUES DE PUISSANCE DE L'ESPRIT, COMME IL EN EST LE CAS DANS LES ÉGLISES D'HOMMES.**

**Les responsables de l'Eglise de Lubumbashi sont la cause irrémédiable qui occasionne toutes les difficultés et les divisions au sein de l'Église, par des conflits qui sont sans raison valable, et qui partent juste par des choses plus simple tel qu'un sachet de sucre à se partager entre serviteurs, un**

soulier, un cadenas rompu ou autres, et se refusent en toute volonté d'appliquer les principes bibliques dans l'amour pour arranger leurs différends, mais préfèrent plutôt engager la chaire et faire reposer leurs péchés sur l'Église, parce que chacun a une infernale pulsion en soi de vouloir par égoïsme dominer sur les autres. Et à cause de cela, ils ont déchiré le troupeau de Dieu et ont fait errer et souffrir le peuple de Dieu, juste parce qu'ils cherchent à rassasier leur ventre, et paraître être quelqu'un au-dessus des autres!

La pulsion démoniaque qui pousse les frères **KALOMBO DITENG** et **OMATUKU DE KAMONIA** jusqu'à avoir avec des chicanes des difficultés même avec les croyants qu'ils sont sensés conduire au Seigneur et juger de leurs affaires, est à proprement parler au delà de tout entendement et de toute limite, et constitue un énorme danger pour l'Église locale et le Corps de Christ.

Ainsi, conséquemment, les croyants qui se retrouvent en difficulté avec eux qui aggravent par contre la situation, se voient dans l'obligation de se retirer, en emportant un groupe de croyants, pour fonder une nouvelle assemblée, surtout si ces croyants se croient détenir en quelques sortes une certaine connaissance en matière de la Parole, et ont quelque influence sur un groupe des croyants, et se font appuyer par certains ministres influents de l'extérieur pour obtenir d'eux une main d'association, afin de recevoir plus de confiance de la part du groupe qu'ils entretiennent comme leur nouvelle assemblée. Et cela n'inquiète le moins possible les frères **DITENG** et **OMATUKU DE KAMONIA**, que des assemblées fictives et illégitimes se créent sans frein dans la même ville, et que l'Oeuvre de Dieu succombe ainsi dans des déchirements, à cause de leur barbarie et inconduite envers les croyants. **Et bientôt, à cause de leur indifférence à ce sujet, nous nous retrouveront au milieu d'un ignoble déchirement de l'Église en des centaines d'assemblées dans la même ville confessant la même foi et la même doctrine reçues du même mandat divin, mais divisées entre elles, et se maintenant dans un état d'irréconciliabilité et d'inimitié l'une contre l'autre, juste à cause des conflits que provoquent les frères responsables de Lubumbashi par leur inconduite!**

L'assemblée de Lubumbashi se constitue en une affreuse voirie de tout genre de conflits qui proviennent d'autres communautés de l'extérieur à cause de nos responsables qui les permettent, de telle sorte que même certains autres ministres de l'extérieur, qui visiblement n'ont réellement reçu aucun appel de Dieu pour le ministère, atterrissent dans la ville, et fondent audacieusement avec l'aide de certains membres de notre communauté leurs propres assemblées illégitimes, pour pouvoir s'enrichir.

Il est de même plus qu'urgent que les frères de Kinshasa n'accordent aucune main d'association au frère **KALOMBO DITENG** qui s'est décidé de s'y rendre pour soi disant apporter la Parole, **chose qu'il ne faisait guère depuis avant la deuxième division**, si ce n'est seulement qu'à partir du moment qu'il entrât en conflit avec le responsable de l'Église de BINZA qui est le frère **MOÏSE NTUMBA MUKENDI**, dans l'ultime but de ternir l'influence de ce dernier et lui apporter la ruine, **et non pour réellement apporter la Parole**. Car, c'est la même affaire qu'il a entretenue ici au Katanga, aux Eglise de KAMBOVE, de LIKASI, de KOLWEZI, et à KIPUSHI, juste parce qu'il cherche de manière furtive à se fonder son propre royaume dans le Royaume de Dieu, et à se former son propre corps dans le Corps de Christ, afin de se faire chef à la place de Christ. Ainsi, des désordres s'effectuent partout, reposant leur blâme sur son compte. Et à KINSHASA, c'est plus l'Église de LIMETE qui est plus visé comme cheval de bataille pour ruiner son ennemi et rival, du fait que cette assemblée porte une plus grande notoriété à cause de l'influence qu'avait le feu frère FIRMIN BADIBANGA qui y exerçait la conduite par son ministère. Les frères de LIMETE peuvent se rendre compte des visites en raison de prédication que leur propose le frère **KALOMBO**, chose qu'il ne faisait guère auparavant, **si ce n'est qu'à partir du moment qu'il eût un aigu conflit d'avec son frère NTUMBA MUKENDI**.

Il est encore plus important d'insister sur le fait que l'inéluctable remède à appliquer sur toute assemblée qui connaît une division injuste, et qui ne veut pas appliquer les principes bibliques sur ses affaires de conflits internes pour les résoudre, afin qu'elle se préserve de toute injuste division qui met les autres communautés dans la confusion, et dérange de ce fait l'Oeuvre de Dieu dans le Corps, **EST D'INTERROMPRE DANS L'IMMÉDIAT TOUTE COMMUNICATION AVEC ELLE, JUSQU'À CE QU'ELLE SE REMETTE EN ORDRE, ET LE NOTIFIE PAR LA SUITE AUX COMMUNAUTÉS DANS L'ENSEMBLE DU CORPS. C'est le seul moyen d'appliquer la discipline biblique à un croyant ou à une communauté qui se verse à une inconduite notoire portant préjudice aux normes et principes de la Parole, afin qu'elle n'arrive à infecter les autres communautés dans son inconduite, en en recevant de leurs responsables et ministres une main d'association.**

Le modèle à cela nous est exposé dans l'Écriture. l'apôtre Paul, parlant d'une inconduite notoire d'un croyant ne voulant pas se conformer aux règles de la Parole, mais se conduit de manière désordonnée face aux exigences des principes assignés dans la Parole par la plume des apôtres, ordonne à l'ensemble de l'Église à ce qu'il soit mentionné, et dicte une discipline à affliger à un tel pour l'inviter à regagner l'ordre biblique, par les paroles suivantes: "*nous vous*

*recommandons, frères, au nom de notre Seigneur Jésus Christ, de vous éloigner de tout frère qui vit dans le désordre, et non selon les instructions que vous avez reçues de nous. Vous savez vous-mêmes comment il faut nous imiter, car nous n'avons pas vécu parmi vous dans le désordre ... Et si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous disons par cette lettre, notez-le, et n'ayez point de communication avec lui, afin qu'il éprouve de la honte. Ne le regardez pas comme un ennemi, mais avertissez-le comme un frère. Que le Seigneur de la paix vous donne lui-même la paix en tout temps, de toute manière! Que le Seigneur soit avec vous tous!" (2Thes.3:6,7,15,16).*

Dans l'Ancien Testament, il requérait dans certains cas particuliers des prises de mesures à l'égard des personnes du peuple qui avaient péché contre Dieu en enfreignant Ses lois et prescriptions, et qui devraient momentanément être exclues de l'assemblée jusqu'à ce qu'elles mettent les choses en ordre devant Dieu, conformément à Ses prescriptions, soit pouvaient être définitivement exclues si la faute est grave et irrémédiable. Par cela, le Seigneur voulait maintenir Son peuple dans un parfait ordre et une totale sanctification, et préserver Son peuple d'être infecté du péché des autres, et s'en rendre coupable devant Lui, afin de lui épargner tout jugement, pour que rien ne fasse obstacle à Son Oeuvre parmi Son peuple, et que celui-ci marche avec Lui dans une paix et sanctification parfaites.

**De telles mesures peuvent être de même applicables sur une assemblée qui se comporte de manière désordonnée face aux instructions de la Bible, et crée par conséquent des désagréments dans le Corps de Christ, et trouble la paix dans Ce dernier.**

Les instructions au sujet de la gestion pacifique des conflits dans l'Église sont largement exposées dans la Parole de l'Écriture, que cela soit au sujet d'une question doctrinale ou d'un conflit entre frères. **Il revient donc à chaque assemblée qui connaît des perturbations de les appliquer, en découvrant la cause qui produit des désagréments au sein de la communauté.**

**Les solutions à tout problème sont de même largement exposées dans ce vaste mémoire.** Chaque assemblée qui connaît des divisions qui mettent en péril le Corps de Christ, devra forcément à présent se mettre en ordre avec la Parole pour éliminer du milieu d'elle tout ce qui est susceptible d'apporter des divisions injustes qui mettent dans la confusion les autres communautés du Corps de Christ, **afin de permettre au Seigneur de poursuivre dans la paix l'opération de Son Oeuvre jusqu'à son achèvement.**

Certes, aucun ministre de l'extérieur ne devrait se mêler dans les affaires

locales d'une assemblée, si ce n'est qu'il revient à cette dernière de les résoudre sur le fondement de la Parole de Dieu. **Cependant, chaque ministre que Dieu a réellement établi dans le Corps a la responsabilité de veiller sur le Corps entier de Christ, afin qu'aucun problème local non bibliquement résolu ne vienne à nuire à la santé de l'Église de Jésus-Christ et au bon déroulement de l'Oeuvre de Dieu dans le Corps universel de Christ,** et que le cancer local ne parvienne à être généralisé dans le Corps entier, afin de permettre à l'ennemi d'atteindre son funeste dessein contre l'Église et l'Oeuvre de Dieu qui est amplement opérée dans le monde entier au-travers du ministère infallible de l'enseignement et de la distribution de la nourriture spirituelle par Son Serviteur fidèle et prudent. **L'ultime décision est soumise à tous de la prendre obligatoirement pour en finir avec tous les désordre que l'ennemi a semé dans l'Église parmi le peuple de Dieu, afin de permettre à l'Esprit de poursuivre et d'achever par Sa puissance l'Oeuvre que le Seigneur a commencée dans Son Église, dans chaque assemblée locale de Son Corps.**

**Il n'y a que seule l'assemblée qui a véritablement reçu à 100% la Semence Parole par le ministère de l'enseignement et de fidélité directement établi par Dieu sur l'ensemble de l'Église de Christ, et qui est née de manière surnaturelle par l'action de l'Esprit, et dans laquelle l'Esprit parle de manière directe et procède à un ordre surnaturel d'établir les ministères et les dons de l'Esprit, comme ce fut le cas pour l'Église au commencement à la pentecôte, qui aura droit à la dernière action promise de l'Esprit, et à l'enlèvement.**

## CONCLUSION

C'est avec beaucoup de peines, et au milieu de beaucoup de tribulations que j'ai pu, avec l'aide de Dieu, rédiger cet exposé. On ne peut se représenter combien est plus difficile de réaliser ce grand travail qu'en même temps être journallement travaillant pour prendre soin de sa charge. Je fus journallement, et comme cela ne l'a jamais été auparavant, combattu par l'ennemi et méchant jusqu'au point de friser la mort, afin que je ne sois en mesure de rudement dévoiler ses actions perfides et méchantes qu'il opère parmi le peuple béni de Dieu, et qui remettent en cause la précieuse Parole restaurée que nous avons reçue du Seigneur Lui-même. Ce n'est nullement pour le profit d'un intérêt charnel ou pour la gloire de qui que ce soit que je l'ai fait, mais **c'est bien dans un profond désir de voir l'Oeuvre de Dieu remise sous l'emprise totale de**

**Son propriétaire, et que Celui-ci l'achève selon Sa promesse infallible.** C'est courageusement même pour cette raison que j'expose ma vie en dévoilant ouvertement ce que plusieurs craignent de dévoiler devant la chaire ou par écrit. Qu'importe l'impénétrabilité des combats et des épreuves, le Seigneur témoigne chaque jour de Sa fidélité à mon égard, **et je ne manque jamais de rien, car Il est mon Seul Aide** (Ps. 23:1; Hébreux 13:5,6). C'est la raison pour laquelle **je le déclare devant Dieu et devant tous, que je n'aurai jamais à demander de l'aide à qui que ce soit, et je ne me contenterai que de ce que je reçois d'auprès de mon Seigneur. Parce que le Seigneur me bénit suffisamment au travers des travaux de mes mains, de sorte que je n'obtiens de Lui que ce qui est nécessaire pour ma subsistance, et pour celle de ma charge.**

Cependant, et malgré tout, je ne permettrai et ne me donnerai en aucune manière d'excuse d'avoir laissé l'ennemi avoir, par des hommes qu'il a placés parmi le peuple de Dieu, l'emprise sur l'Église de Dieu et des précieuses âmes qui sont l'Oeuvre de Dieu.

En fait, lorsque l'Église permet aux personnes qui n'ont reçu aucune confirmation surnaturelle de leur ministère de la part de Dieu, de la diriger et lui apporter la Parole, elle devra bien savoir en réalité, **qu'elle permet à l'ennemi de prendre le contrôle sur elle**, et par conséquent, qu'elle ne s'attende guère à une quelconque visitation du Seigneur et à aucune véritable action de l'Esprit au milieu d'elle. **Celle-là n'aura lieu que si et seulement si l'Église n'est sous la responsabilité et la conduite que des hommes que le Saint-Esprit a Lui-même établis de manière surnaturelle et évidente devant l'assemblée.**

Je n'ai nullement l'intention d'offenser qui que ce soit en dénonçant les choses de manière directe, et en disant la vérité. Cependant, nous invitons toute personne dont le mal a été dénoncé et jugé par le moyen de la Parole dans cet exposé, **de s'humilier devant Dieu, et de se repentir, et de réparer les choses conformément à l'ordonnance de la Parole de Dieu, et devant l'Église du Dieu vivant.** Car, il vaut plus que mieux d'arranger avec Dieu devant l'Église pendant que l'on est encore sur terre, que de vouloir conserver sa réputation au préjudice de celle du Nom du Seigneur et de Sa Parole auxquels l'on s'est attaqué, et que l'on a profanés, en rendant l'Église responsable de son propre péché, et s'exposant de cette manière à répondre au terrible destin à faire subir aux impies et pécheurs au jour du jugement. **C'est la raison pour laquelle il a été plus que nécessaire de décrier ouvertement à tous sur tout péché qui a affecté l'Église, et qui l'a rendue coupable. C'est par amour pour les concernés que je l'ai fait.**

De même personnellement, je m'humilie devant mon Dieu, et me repens

devant tous de m'être de manière plus ou moins inconsciente rendu coupable des péchés des conducteurs et des croyants, en prenant des positions de façon unilatérale, pour l'un contre l'autre. Je demande à tous de me pardonner, au Nom du Seigneur Jésus-Christ.

À présent, il n'est plus question que quelque frère ou soeur garde son propre péché ou le péché de quiconque, et s'en charge par conséquent. **Il est maintenant temps que soient mise en application les principes de la Parole. Et que tout péché disparaisse du milieu du peuple de Dieu. C'est cela qui aboutira à la plus grande délivrance et victoire de l'Église de Christ.** La Parole révélée et restaurée a ôté toute fausse doctrine de l'Église. **Il est maintenant impératif que par Elle au moyen de la puissance de l'Esprit, Dieu ôte tout mal et toute impureté parmi les croyants de la vraie Église, et en eux.** C'est pour cette raison que je suis tout à fait prêt à dénoncer, sur le fondement de la Parole, et avec l'aide de l'Esprit, chaque péché dont j'aurai à être témoin au sujet de chaque frère ou chaque soeur. Si cela ne peut aboutir en privé, alors cela sera fait à la chaire; si cette dernière est obstruée par le conducteur qui se refuse de le faire, alors cela sera fait par écrit, ce qui deviendra pire pour le pécheur. **La Parole incombe à chaque membre de l'Église de veiller sur les autres (Hébreux 10:24), et sur l'Oeuvre de Dieu, et nous avons tous cette ultime obligation de le faire.**

S'il m'est arrivé le fait que je sois obligé de m'adresser au Corps de l'Église entière de Christ, **c'est du fait que l'affaire n'a pu être résolue selon la Parole au niveau local, et que l'Église entière de Lubumbashi s'est volontairement rendue coupable du péché de ses conducteurs, de telle sorte que le conflit touchât de manière évidente le domaine public, et devient insoluble au niveau local, car tous m'ont inconsidérément pris pour fautif, et personne n'a eu besoin de m'entendre, de telle sorte que je fûs maltraité et injustement excommunié avec l'aide des pécheurs.** De ce fait, je me retrouve être en conflit avec l'Église, et je ne pouvais en aucune manière me réserver de dénoncer son péché, afin de la ramener à la raison biblique, de peur de m'en rendre aussi coupable devant Dieu et devant le Corps de Christ à laquelle appartient l'Église de Lubumbashi, en retenant ce mal blasphématoire, et en me taisant. **Car, tout ce qui se passe sur terre dans une assemblée, n'est pas un problème local, c'est international.** Lorsque le Seigneur ordonne par ces paroles, **"...dis-le à l'Église"**(Mat.18:17a), cela ne se limite pas seulement au niveau local, **mais selon l'ampleur et la gravité des cas, l'affaire peut être portée au niveau universel du Corps entier de l'Église.** Lorsqu'une Église locale pèche, et que cela affecte le domaine public, **cela n'est plus une affaire locale, mais devient celle universelle.**

On n'a nullement le droit d'amener l'affaire des croyants à une justice des incroyants pour revendiquer ses propres droits, ce qui en plus constitue un acte purement blasphématoire, **mais bien au Corps de l'Église entière qui devra prononcer la juste sentence sur l'assemblée et ses conducteurs qui sont en faute, afin qu'ils reviennent de leur mal, et regagnent la raison et la limite assignée dans la Parole de Dieu.** Car, seule l'Église du Seigneur, et non un tribunal d'homme, est la haute institution de Dieu sur terre, et c'est par Elle seule que Dieu fait Sa volonté sur terre; c'est par Elle qu'Il juge et prononce sur les affaires des croyants, et c'est par Elle qu'Il jugera les hommes et les anges (1Cor.6).

À la fin de cet exposé, j'annexerai de même la lettre de la soeur Sarah, la fille de notre frère Branham, dans laquelle elle expose à toute l'Église de Jésus-Christ, des réalités les plus touchantes dont elle fut victime. Ce qui m'intéresse d'avantage est l'expérience surnaturelle particulière qu'elle reçut par une vision, dans laquelle il lui fut ordonné de se rendre voir le frère Ewald Frank en Allemagne, afin de connaître la juste manière de résoudre les difficultés qui prévalaient dans sa famille et avec des membres de l'Église, alors qu'elle s'apprêtait à amener l'affaire à une justice des incroyants, et que conséquemment, cela aurait en retour eu de graves répercussion sur la réputation du serviteur et prophète du Seigneur, et aurait lamentablement mis en cause sur toute la terre le précieux message qu'il a apporté de la part de Dieu. Je peux le certifier de manière indubitable, que cette vision est purement biblique et vient de Dieu, car elle a donné une réponse biblique à résoudre le problème, et à dévoiler des réalités honteuses sur les dégâts que l'ennemi a dû provoqués par ses instruments dans la famille de l'homme et prophète de Dieu et parmi ses associés, dans l'ultime objectif de préjudicier le message que Dieu lui a donné.

**Citation:**

"Très bientôt j'espère que les choses viendront à la lumière, y compris tous les pasteurs du message qui prennent les dîmes du peuple et traitent ces sommes colossales d'argent comme leurs revenus personnels. Ils se cachent derrière des paroles prononcées par mon père à cet égard, sans mentionner le fait que lui-même recevait son salaire de l'Eglise. Jusqu'aujourd'hui, l'argent donné dans le "Branham Tabernacle" de Jeffersonville rentre dans le trésor de l'Eglise. **J'étais prête à mener l'affaire en justice mais fr. Frank me dit de ne pas le faire car cela est contre la Parole (1 cor 6).**

À ce point je dois mentionner que j'ai eu une expérience très spéciale en mai 1989, quand il m'a été dit d'aller rencontrer le frère Frank en Allemagne. **Et Je dis ceci devant le Dieu Tout-Puissant,** je vis très clairement une grande réunion où mon père prêchait comme d'habitude. Après la prédication, une ligne de prière fut appelée et je me tenais dans cette ligne de prière. Quand mon tour

arriva et qu'on devait prier pour moi, il me fut dit : **"VAS VOIR FRÈRE FRANK "** Bien évidemment, sous l'effet de surprise, je demandai spontanément: "Frère Frank en Allemagne ?" la réponse vint comme un commandement **"OUI, VAS VOIR FRÈRE FRANK EN ALLEMAGNE."**

Au début du mois de Juin, cette année, je passai une semaine au Centre de Mission à Krefeld, en Allemagne de l'ouest. **De mes propres yeux je vis comment la nourriture emmagasinée était rendue disponible dans diverses langues.** Comme il me fut dit que je devrais aller voir le frère Frank, j'eus des entretiens confidentiels avec lui... Je n'ai fait que dire la vérité. Ma famille et les autres m'ont fait vivre des choses terribles : dormir dans des parcs, aéroports, etc... **Car ils sont véritablement responsables, eux et les riches ministres, du désordre qui sévit au sein de l'Épouse.** Regardez ma famille et la plupart des ministres, vous voyez des diamants, des habits de haute couture, des voitures et des bureaux prestigieux parmi eux. **La plupart d'entre eux ont utilisé les dimes du peuple pour véritablement s'investir dans l'immobilier, acheter des agences de voyage.** Ceux qui ont des congrégations nanties se sont rendus multimillionnaires. **Tous ces ministres se sont enrichis en utilisant le nom de mon père...** Je crois que le retour de notre Seigneur est très proche. **Les choses qui ne vont pas bien au milieu du peuple de Dieu doivent être redressées immédiatement. Si nous ne sommes pas disposés à le faire, la loi devra le faire pour nous.** Je vous ai juste donné ces quelques informations pour vous faire savoir **que ceux qui ont le devant des choses après la mort de mon père ne sont pas du tout comme ils se présentent. Dieu suscitera des hommes selon Son propre cœur qui n'ont aucun penchant pour la popularité et l'argent.** Peut-être que Dieu appellera, de cette Épouse qui est divisée en un si grand nombre de directions, Ses élus qui iront dans une seule direction et ceci est la voie préétablie par Dieu selon le Message que mon père a prêché à partir des Saintes Écritures. Je crois qu'il nous a ramenés à la Parole originelle. Ceci est le Message préétabli par Dieu et qui annoncera la seconde venue de Christ, et non toutes ces fausses interprétations du message" - **Fin de citation.**

Oui, la vision est juste, **du fait qu'elle l'a renvoyée là où même est exécuté le mandat divin sur le Corps entier de l'Église, afin de résoudre de manière biblique la question,** et que l'ennemi qui utilisait les plus proches de frère Branham, et par lesquels il entamait de graves attaques et démolitions sur l'Oeuvre de Dieu, soit démasqué aux yeux de toute l'Église. Si seulement cette vision l'avait renvoyée à un quelconque "pasteur international en chef" pour amener l'affaire à l'Église entière sur toute la terre, **alors, elle serait plus que fausse.**

**De même, par l'autorité de la pure et véritable Parole révélée et restaurée qui nous est parvenue au-travers du mandat divin universel de**

**l'enseignement et de la distribution de la nourriture, j'invite le Corps entier de l'Église à prendre une ultime et solennelle décision. J'en appelle au Seigneur, le Dieu Tout-Puissant, par la puissance de Son Esprit, de le libérer du Corps, et de visiter l'Église de Lubumbashi, comme aussi toutes les communautés de même foi qui connaissent les mêmes maux, afin de la discipliner et de la reprendre sous les yeux de tous ceux devant lesquels elle a profané Son Saint Nom, par des actions indignes et blasphématoires, exposant ainsi le Corps du Seigneur à l'opprobre et à la moquerie des incrédules, et porté préjudice à la Parole de Sa grâce reçue par le moyen du message de l'Heure, à cause de ses responsables et conducteurs. Et qu'ainsi, la crainte et le profond respect pour le Seigneur et Sa Parole, puisse saisir toute personne qui en sera témoin.**

### **Réparation du crime**

Je ne peux conclure sans mentionner encore cette fois ce qui suit: **j'adjure au frère JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG , qui fut encouragé par le frère PIERRE OMATUKU OMAMBUDI de Kamonia, en complot fomenté ensemble avec tout leur Conseil des diacres, les frères MUKONKOLE WA MUKONKOLE, LEANDRES KALENG et JOYCE MASSAMBA BISABU, de retirer la plainte arbitraire et illégale qu'il a soumise avec l'aide de son agent surveillant secret PRINCE, à une agence de l'ANR qu'il a même osé corrompre avec l'argent de Dieu, m'y forçant par conséquent à écrire et signer une note par laquelle m'interdire de participer à tout jamais à la communion, de même qu'à ma soeur et à mes enfants, après nous avoir illégalement et arbitrairement fait mettre en détention, et par la suite fait prononcer mon arrestation par l'officier de police judiciaire, en me soumettant sous la surveillance des bandits et enleveurs qui constitue le groupe que détient son agent surveillant secret PRINCE, et qui, sous le signal caché du frère KALOMBO, m'aurait enlevé en secret à une destination inconnue, au cas où, moi, ma soeur ou mes enfants, nous oserions de nous rendre sur les lieux de l'Église ou participer aux cultes, de telle sorte que personne ne connaîtrait en aucune manière ce qui nous concerne, et que de ce fait, nous soyons à jamais oubliés, afin que leur mal ne soit jamais connu, et qu'ils restent paisiblement dominer sur le troupeau du Seigneur pour s'en enrichir.**

Le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG** s'est rendu coupables des crimes de méchanceté les plus graves, jusqu'à soumettre injustement à des traitements les plus inimaginables les croyants même de sa propre assemblée, en les délogeant méchamment avec l'aide d'un incrédule et pécheur sous les yeux des croyants, et ce même jusqu'en pleine nuit, en les laissant passer trois jours et

trois nuits tels des clochards au bord de la rue sous les yeux du public, et par la suite, comme si cela ne suffisait pas, procéda à des actes illégaux de banditisme par des enlèvements nocturnes avec menaces sur les croyants, pour les obliger de décamper et de ne plus jamais revenir à l'Église, moins encore participer aux cultes. Tout cela, c'est aussi entre autres une occasion de pouvoir satisfaire **GLOIRE NKASHAMA** au sujet de sa vengeance qu'il a promise réaliser sans cause contre la famille de sa propre mère. **Je ne mens point, je dis la vérité devant le Dieu vivant et devant le Corps entier de Christ.**

Réellement, les hommes s'en vont, mais leurs esprits restent poursuivre leurs mêmes tâches dans d'autres. Comment un homme, se prétendant être ministre et serviteur de Dieu, puisse en arriver au point de tuer en secret son frère et sa soeur en Christ avec leurs enfants par la main des pécheurs, puis dissimule par la suite la chose aux membres de l'Église, se permettant de monter, les mains pleines de sang, à la chaire pour apporter la Parole de manière si pieuse, et qu'à chaque fois qu'il lui soit posé la question de faire connaître ce qu'il en est de leurs frère et soeur avec leurs enfants qui ne font plus voir, leur donne une réponse qui est tout à fait la même que celle qui sortit de la bouche du premier meurtrier. **"L'Éternel dit à Caïn: Où est ton frère Abel? Il répondit: Je ne sais pas; suis-je le gardien de mon frère? Et Dieu dit: Qu'as-tu fait? La voix du sang de ton frère crie de la terre jusqu'à moi. Maintenant, tu seras maudit de la terre qui a ouvert sa bouche pour recevoir de ta main le sang de ton frère"** (Genèse 4:9-11);

*"Vous avez pour père le diable, et vous voulez accomplir les désirs de votre père. **Il a été meurtrier dès le commencement, et il ne se tient pas dans la vérité, parce qu'il n'y a pas de vérité en lui.** Lorsqu'il profère le mensonge, il parle de son propre fonds; car il est menteur et le père du mensonge"* (Jean 8:44);

*"C'est par là que se font reconnaître les enfants de Dieu et les enfants du diable. Quiconque ne pratique pas la justice n'est pas de Dieu, **non plus que celui qui n'aime pas son frère.** Car ce qui vous a été annoncé et ce que vous avez entendu dès le commencement, c'est que nous devons nous aimer les uns les autres, **et ne pas ressembler à Caïn, qui était du malin, et qui tua son frère.** Et pourquoi le tua-t-il? **parce que ses oeuvres étaient mauvaises, et que celles de son frère étaient justes"** (1Jean 3:10-12).*

Plusieurs peuvent à présent comprendre pour quelle raison le frère **KALOMBO DITENG** qui se considère comme étant berger de l'assemblée avec son Conseil, ne se sont jamais le moindre au monde inquiétés de l'absence des nos âmes dans la bergerie et le pâturage, pour envoyer s'enquérir de notre situation et le fait que nous ne venions plus à l'Église, bien qu'ils soient parfaitement informés de l'endroit où nous habitons, **justement c'est parce**

**qu'ils savent les choses abominables qu'ils ont commises qu'ils craignent que cela ne soit connu de personne de la communauté, sous risque de se voir être disqualifiés et déchu de leur gagne-pain.**

À présent, que personne ne se fasse plus embourber dans les calomnieux mensonges des conducteurs à mon sujet, et au sujet de ma soeur AGNÈS, et de mes enfants, du fait que nous ne venions plus à l'Église. **Quiconque lira tout l'exposé comprendra que je ne pourrais en aucune manière me conduire de la sorte.** Cela fait maintenant environ six mois que nous sommes injustement empêchés de nous rendre participer aux cultes et à la communion fraternelle, et que nous restions forcément à la maison. **Je suis arbitrairement et illégalement arrêté, et ce sous surveillance cachée des bandits que le frère JEAN-PIERRE KALOMBO a établis contre ma liberté d'aller à la Maison de Dieu,** malgré que j'aie été forcé d'habiter chez mon frère avec Agnès et mes enfants. Tout cela dans l'ultime objectif que leur mauvaise conduite laquelle j'ai été contre, et voulus dénoncer à l'Église parce qu'ils se furent refusés de la reconnaître par humilité, de s'en repentir, et de l'arranger conformément à l'Écriture, ne soit connue de personne, de peur que leur apparence pieuse et innocente devant le peuple ne soit de ce fait remise en question.

À présent que les choses honteuses qui se font secrètement dans les ténèbres soient au plus haut et de toute évidence dévoilées devant tous, les frères JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG, PIERRE OMATUKU OMAMBUDI DE KAMONIA, ainsi que tout leur Conseil des diacres, seront-ils de même prêts à subir la même sentence qu'ils ont sans autre forme de procès infligée au frère PROSPER UMBA KAZADI?

Nous désirons, moi, ainsi que ma soeur et mes enfants, revenir dans la communion parmi nos frères et soeurs en Christ pour l'écoute de la précieuse Parole de Dieu. Nous ne pourrons jamais accepter l'odieuse suggestion que le frère DITENG nous eut imposées par la bouche des pécheurs, qui est celle de nous chercher une autre église, **d'autant plus que nous savons qu'il n'y a aucune deuxième Eglise de Dieu dans la ville qui soit l'appui de la Vérité comme la nôtre, même si les faux se retrouvent en chaire publiant la Parole de Dieu.**

**Il n'y a pratiquement pas une seule Écriture qui donne droit à un prédicateur de chasser les membres de l'Église du Dieu vivant. Cette manière de faire prouve à suffisance que l'on est que posséder d'un esprit antichrist.**

La chose sur laquelle il revient encore fondamental d'insister **est le fait**

**qu'il n'y a qu'une seule Eglise biblique dans chaque ville, et non deux ou plus.** Et la véritable Église a sa foi totalement fondée sur le message divin de l'Écriture que Dieu apporte en chaque âge au-travers de Ses envoyés, et ce message qui constitue la Parole de l'Heure est reçue en tant que Semence et nourriture au-travers d'un ministère particulier de l'enseignement accordé à un docteur directement mandaté et envoyé de la part de Dieu. **L'Église biblique est parfaitement liée au ministère divin universel de l'enseignement, et en reçoit ponctuellement et à 100% comme étant l'Ainsi dit le Seigneur, chaque enseignement de la Parole publié tant par la prédication que par écrit, sans en rien retrancher ni y ajouter quoi que ce soit.** Tous les vrais croyants savent que ceci ne s'accomplit que par le ministère particulier et universel de l'enseignement qui est accordé à notre frère EWALD FRANK de Krefeld en Allemagne, qui a reçu, plus qu'aucun autre étant vivant sur terre, de manière surnaturelle et directe le mandat et l'envoi pour l'exécution de ce précieux ministère, et fut établi en tant que serviteur fidèle et prudent sur d'autres véritables et fidèles serviteurs pour la dispensation de la nourriture spirituelle dans la Maison de Dieu, jusqu'au Retour du Maître et Époux céleste (Mat.24:45-47).

Toute assemblée qui remet en question un seul point de l'enseignement divin parvenu de la part du Seigneur au-travers de ce ministère spécial et particulier, et qui reçoit plutôt les interprétations humaines de ses propres conducteurs qui n'ont guère réellement reçu du Seigneur un seul appel au ministère, qu'importe qu'elle confesse main sur le coeur et larmes aux yeux qu'elle croit que le frère Ewald Frank soit le serviteur fidèle et prudent promis, **n'a malgré tout en aucune manière le droit de s'appeler "Eglise biblique" que le Seigneur devra confirmer de manière évidente et directe par l'effusion de l'Esprit, et dans laquelle Il devra procéder à un plein rétablissement de toutes choses. Et dans notre ville de Lubumbashi, il n'y a qu'une qui le soit, et ce n'est que la nôtre.** Et ceci je le rassure de tout coeur par défi sur le fondement des Écritures à quiconque lèverait seulement une seule expression de doute à ce sujet. Toutes les autres églises ont choisi leur propre destin pour lequel elles répondront au jour du jugement, et sont de ce fait libres d'avancer dans leur propre chemin qu'elles se sont frayés, qui n'est pas le chemin biblique. On a rien du tout à avoir contre elles.

Cependant, lorsque le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG** se permet de chasser sans cause biblique les fidèles et membres légitimes de l'assemblée sur laquelle il exerce une responsabilité locale, leur enjoignant par le moyen des pécheurs de ne plus y revenir, et de se chercher plutôt une autre église dans la même ville, connaissant plus que certainement notre position de foi vis-à-vis de la précieuse Parole que nous avons reçue, **cette manière de faire**

**constitue une pure insulte contre le Seigneur qui est le Bon Berger, et un mépris sans considération sur le troupeau du Seigneur qui constitue Son Eglise. C'est par ceci encore d'avantage que plus d'un pourra réaliser que le frère n'a jamais été appelé à servir par le Seigneur, et qu'il a simplement usurpé la place qui revient légitimement à d'autres. Oui. Il est actuellement temps de juger chaque chose manifestée en lumière par la Parole, et les citer nommément sans moindre doute et restriction, afin de les condamner et de les réprimer de parmi le peuple de Dieu.**

*"Que personne ne vous séduise par de vains discours; car c'est à cause de ces choses que la colère de Dieu vient sur les fils de la rébellion. **N'ayez donc aucune part avec eux.** Autrefois vous étiez ténèbres, et maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur. **Marchez comme des enfants de lumière!** Car le fruit de la lumière consiste en toute sorte de bonté, de justice et de vérité. **Examinez ce qui est agréable au Seigneur; et ne prenez point part aux oeuvres infructueuses des ténèbres, mais plutôt condamnez-les.** Car il est honteux de dire ce qu'ils font en secret; **mais tout ce qui est condamné est manifesté par la lumière, car tout ce qui est manifesté est lumière.** C'est pour cela qu'il est dit: Réveille-toi, toi qui dors, Relève-toi d'entre les morts, Et Christ t'éclairera. Prenez donc garde de vous conduire avec circonspection, **non comme des insensés, mais comme des sages;** rachetez le temps, car les jours sont mauvais. **C'est pourquoi ne soyez pas inconsidérés, mais comprenez quelle est la volonté du Seigneur"** (Éphésiens 5:6-17).*

Les crimes dont se sont rendus coupables les responsables de l'Église de Lubumbashi sont au-delà de toute mesure, **et n'ont jamais pu être faits et ne pourrons jamais se faire par aucun serviteur réellement appelé de Dieu pour le servir dans le ministère de la Parole.** Jamais de telles choses ne sont entendues même dans le cercle du message de l'heure parmi les serviteurs et les croyants qui vont leurs propres directions; même au sein des dénominations, de tels crimes de la part d'un prédicateur sont impensables, si cela peut arriver au point de scandaliser tout le public tant croyant qu'incroyant, en sorte que les incroyants jetassent le blâme sur l'Église, et remissent en cause la précieuse Parole.

Le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG** trompait l'Église sur le fait qu'il n'était point méchant, et qu'il ne chassait personne comme il en est fréquemment accusé. À présent, chacun peut être témoin sur le fait que cela n'était qu'une pure hypocrisie de sa part, et peut reconnaître sa vraie nature qui est à présent dévoilée avec des éléments de force probante. **Dans tout ce qu'ont fait les frères, ils ne pourront guère relever une seule base biblique sur laquelle s'appuyer, mais par contre ont grièvement offensé la Parole.**

J'adjure donc au frère de procéder ouvertement au retrait de sa funeste plainte contre moi, et que ce fait soit approuvé, signé conjointement par lui-même, son surveillant secret qui est l'agent **PRINCE**, l'officier de police judiciaire, ainsi que deux ou trois témoins indépendants l'un de l'autre, dignes de confiance, choisis par l'Église (non pas les diacres ou le frère **OMATUKU de Kamonia**, qui furent d'emblée comploteurs), **et que la note de retrait soit présentée à l'Église, pour m'être par la suite envoyée.**

L'Église de Lubumbashi devra forcément s'y impliquer dans son ensemble, **car c'est sous son nom qu'ont été commises des actions purement antichrist et blasphématoires de la part des responsables sur des croyants.** C'est bien l'Église qui les a laissés faire, **et de ce fait, s'est automatiquement placée sous l'influence et l'autorité du "méchant"** qui agit par la puissance de l'État du monde. Autrement dit l'Église de Lubumbashi s'est laissée posséder du démon que les responsables ont fait reposer sur elle, **parce qu'elle n'a pas veillé à éprouver et à juger par la Parole chaque chose et chaque décision qui se disait et se prenait du haut de l'estrade par ses conducteurs,** au moment même où les calomnies à mon sujet s'exposaient. Elle a permis que le méchant par l'autorité et la puissance de l'État prenne des décisions sur ses affaires. Les frères **JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG, PIERRE OMATUKU OMAMBUDI de Kamonia,** ainsi que tout leur Conseil des diacres, ont rendu l'Église de Lubumbashi coupable d'un vilain blasphème contre Dieu, et d'avoir méprisé la Parole et la puissance de l'Esprit qui agit dans le Corps de Christ, en soumettant par sa permission les affaires des croyants au jugement des incrédules de ce monde, brisant de ce fait l'ordre de la Parole à ce sujet qui nous a été enseigné au-travers du mandat divin, **et ont ainsi prouvé par cet acte blasphématoire qu'ils ne sont nullement en vérité serviteurs de Dieu.**

*" **Quelqu'un de vous, lorsqu'il a un différend avec un autre, ose-t-il plaider devant les injustes, et non devant les saints ? Ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde ? Et si c'est par vous que le monde est jugé, êtes-vous indignes de rendre les moindres jugements ? Ne savez-vous pas que nous jugerons les anges ? Et nous ne jugerions pas, à plus forte raison, les choses de cette vie ? QUAND DONC VOUS AVEZ DES DIFFÉRENDS POUR LES CHOSES DE CETTE VIE, CE SONT DES GENS DONT L'ÉGLISE NE FAIT AUCUN CAS QUE VOUS PRENEZ POUR JUGES ! JE LE DIS À VOTRE HONTE. AINSI IL N'Y A PARMIS VOUS PAS UN SEUL HOMME SAGE QUI PUISSE PRONONCER ENTRE SES FRÈRES. MAIS UN FRÈRE PLAIDE CONTRE UN FRÈRE, ET CELA DEVANT DES INFIDÈLES ! C'EST DÉJÀ CERTES UN DÉFAUT CHEZ VOUS QUE D'AVOIR DES PROCÈS LES UNS AVEC LES AUTRES. Pourquoi ne***

*souffrez-vous pas plutôt quelque injustice ? Pourquoi ne vous laissez-vous pas plutôt dépouiller ?* **MAIS C'EST VOUS QUI COMMETTEZ L'INJUSTICE ET QUI DÉPOUILLEZ, ET C'EST ENVERS DES FRÈRES QUE VOUS AGISSEZ DE LA SORTE !**

**NE SAVEZ-VOUS PAS QUE LES INJUSTES N'HÉRITERONT POINT LE ROYAUME DE DIEU ?** *Ne vous y trompez pas: ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes, ni les outrageux, ni les ravisseurs, n'hériteront le royaume de Dieu. Et c'est là ce que vous étiez, quelques-uns de vous. Mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés au nom du Seigneur Jésus Christ, et par l'Esprit de notre Dieu"(1Cor.6:1-11).*

***Citations:*** " Maintenant, l'Épouse est montée, le reste est laissé ici. Et c'est ce dernier qui apparaît à la seconde résurrection. «Heureux et saints ceux qui ont part à la première résurrection, la seconde mort n'a point de pouvoir sur eux.» C'est vrai. La seconde résurrection, ce sera le jugement du trône blanc, alors l'église... «Ne savez-vous pas, a dit Paul,... **vous allez chez les incroyants, les hommes de loi et ainsi de suite alors que ce sont les saints qui jugeront la terre.**» **CES CAS DEVRAIENT ÊTRE JUGÉS DEVANT L'ÉGLISE, NON PAS DEVANT DES MAGISTRATS INJUSTES ET AINSI DE SUITE, C'EST PLUTÔT DEVANT L'ÉGLISE QUE NOS CAS DEVRAIENT L'ÊTRE. VOUS VOUS TRAÎNEZ LES UNS LES AUTRES DEVANT LES TRIBUNAUX. QUE DIEU AIT PITIÉ D'UN HOMME QUI AMÈNERA UN CHRÉTIEN DEVANT LES TRIBUNAUX. C'EST VRAI. PAUL LES A MÊME DÉFIÉS DE LE FAIRE"**(Jeffersonville, Indiana-usa/Dim 28.06.59S);

**" QUE CE SOIT POUR LE COUPLE OU POUR LA FAMILLE, OU PARMIS LES FRÈRES ET SOEURS, POUR TOUS LA PAROLE EST PLEINEMENT SUFFISANTE POUR QU'AU TRAVERS D'ELLE SEULE UNE SENTENCE JUSTE SOIT PRONONCÉE. AUCUN CROYANT NE DOIT CHERCHER À FAIRE VALOIR SES DROITS À L'ÉGARD DE SON FRÈRE OU DE SA SOEUR EN CHRIST PAR LE MOYEN D'UN AVOCAT OU DEVANT UNE COUR DE JUSTICE. PAUL A REPRIS LES CROYANTS QUI FAISAIENT VALOIR LEURS DROITS DEVANT DES JUGES INCRÉDULES, PLUTÔT QUE D'AVOIR CHERCHÉ À LE FAIRE AUPRÈS DES SAINTS (1 COR. 6). TOUS CEUX QUI CHERCHENT À FAIRE VALOIR LEURS DROITS DEVANT DES JUGES NON-CROYANTS MÉPRISENT DIEU ET SA PAROLE; ILS EXPOSENT L'ÉGLISE DU SEIGNEUR À LA MOQUERIE DES INCRÉDULES ET JETTENT AINSI DES PERLES AUX PORCEAUX. AUCUN DE CEUX QUI, EN CONNAISSANCE DE CAUSE,**

**C'EST-À-DIRE VOLONTAIREMENT, FOULE AUX PIEDS LA PAROLE DE DIEU NE SORTIRA DE LÀ IMPUNI. CELUI QUI A RECOURS À UN JUGE DE CE MONDE REND NUL LE DROIT DIVIN, CAR IL A CHERCHÉ SON PROPRE DROIT PAR LA VOIE DES INCRÉDULES. PAR EXEMPLE, COMMENT DANS L'AFFAIRE D'UN COUPLE, UN JUGE DE CE MONDE PEUT-IL PRONONCER CE QUI EST JUSTE, ALORS QU'IL NE CONNAÎT LUI-MÊME AUCUNEMENT LA PAROLE DE DIEU? IL NE SAIT PAS CE QUI EST ÉCRIT DANS MATTHIEU 5.32, OU ENCORE DANS MATTHIEU 19.9, 1 CORINTHIENS 7.10,11 OU 15, AINSI QUE DANS BEAUCOUP D'AUTRES PASSAGES BIBLIQUES DU NOUVEAU TESTAMENT ENCORE, SANS COMPTER TOUS CEUX QUI SE TROUVENT DANS L'ANCIEN TESTAMENT, D'EXODE 20 À MALACHIE 2.16. TOUT CE QUI ARRIVE AUX CROYANTS N'EST PAS D'ORDRE PRIVÉ OU UNE AFFAIRE DE FAMILLE, CAR DÈS QUE CELA ABOUTIT DANS LE DOMAINE PUBLIC CELA CONCERNE TOUJOURS L'ÉGLISE TOUT ENTIÈRE. C'EST POURQUOI LE DROIT DIVIN, AU TRAVERS DE LA PAROLE, DOIT ÊTRE PRONONCÉ SANS PARTI PRIS ET DANS L'ÉGLISE. En cas de litige il est toujours nécessaire qu'il y ait un médiateur qui prononce la sentence juste. Le médiateur ne doit cependant appartenir à aucun parti, ni donner droit à une des parties en conflit; il doit au contraire servir d'intermédiaire et chercher à réconcilier ceux qui sont en différend. Notre Rédempteur en est le meilleur exemple. Il fut le Médiateur de la Nouvelle alliance, et en Lui l'humanité partagée en deux fut réconciliée avec Dieu. Celui qui se soustrait aux directives justes de la Parole prononcées au-dedans de l'Eglise et se dresse contre elles, fraye son propre chemin. NOUS DEVONS ARRIVER, COMME L'ENSEIGNAIT PAUL, À CE QUE DES HOMMES ÉPROUVÉS DANS LA FOI JUGENT D'UNE AFFAIRE AFIN QU'ELLE SOIT ÉCLAIRCIE" (Lettre circulaire N° 41 – Janvier 1994)**

" Tout frère et toute sœur qui ont des problèmes de couple, ou même un problème de divorce [également celui d'avec son frère ou sa soeur en Christ- N.D.R], et qui se soustraient aux ministères que Dieu a placés dans l'Eglise, se trompent eux-mêmes. Parce qu'ils ne respectent pas les bergers et la Parole de Dieu ils suivent leur propre chemin, c'est-à-dire qu'ils prennent un avocat et vont au juge, comme si ceux-ci étaient compétents pour les croyants. CELUI QUI LORS D'UN PROBLÈME DE COUPLE S'ADRESSE DÈS LE COMMENCEMENT À CEUX DU MONDE AU LIEU DE CHOISIR LE CHEMIN BIBLIQUE, SE PLACE SOUS L'INFLUENCE "DU MÉCHANT", SE TROUVE EN RÉVOLTE OUVERTE CONTRE CHRIST QUI EST LA TÊTE DU CORPS, LEQUEL

**EST SON EGLISE, ET REND NULLE POUR LUI-MÊME LA PAROLE DE DIEU. LUI OU ELLE, PEU IMPORTE LEQUEL EST ALLÉ CHEZ L'AVOCAT EN PREMIER, DOIT SAVOIR QU'EN AGISSANT AINSI IL SE REND COUPABLE DU PLUS VILAIN BLASPHEME CONTRE DIEU, PARCE QUE DE CETTE MANIÈRE LES CROYANTS SONT EXPOSÉS À LA MOQUERIE DEVANT LES INCRÉDULES ET TOUT LE MONDE, EUX QUI ONT POURTANT ÉTÉ RACHETÉS À UN GRAND PRIX PAR LE SEIGNEUR.** En général ce sont justement les coupables qui se défont des lieux matrimoniaux, puis ensuite de la communion ordonnée bibliquement, parce que dans cet état ils ne peuvent subsister dans l'église"(Le mariage - problème ancien);

**" J'étais prête à porter l'affaire devant le tribunal, MAIS LE FRÈRE FRANK M'A DIT DE NE PAS LE FAIRE PARCE QUE C'EST CONTRAIRE AUX ÉCRITURES (I COR. 6)"**[Lettre de Sarah Branham - "Emportes-le avec toi!"].- Fin des citations.

**Oui. Tout celui ou celle qui lors d'un différend avec son frère ou sa soeur en christ porte l'affaire à ceux du monde au lieu de l'amener devant les saints, prouve à suffisance par cela qui sont en réalité ses frères et ses soeurs. Un tel ou une telle n'appartient visiblement pas à l'Église du Seigneur qui jugera le monde et les anges, car il ou elle se fait juger par le monde pour chercher son propre droit.**

Cela est vraiment inadmissible et irresponsable que de telles choses se passent ainsi parmi les croyants qui prétendent attendre le Retour du Seigneur. **On ne peut tout de même pas comprendre que l'Église de Lubumbashi se distingue par une telle irresponsabilité et indifférence au sujet de la Parole, jusqu'à permettre que des actes si hideux se fassent sous son nom sur ses propres membres, ne s'inquiétant en aucune manière de s'intéresser à la situation de ses membres qui ne se font plus voir pendant un long moment parmi eux, comme si ceux-ci étaient des étrangers, bien qu'étant amplement connus de l'Église, comme étant ses propres membres légitimes.** Cela fait déjà plus de six mois que la soeur **AGNÈS** qui, pendant quinze ans, a constamment servi nuit et jour la communauté et ses responsables ne se fait plus voir parmi les siens, **et cela n'inquiète personne pour pouvoir sérieusement s'enquérir de la situation!** Si l'Église de Lubumbashi se démontre plus qu'irresponsable et indifférente jusqu'à ce point, n'arrivant pas à juger par la Parole les affaires de ses propres membres croyants, **est-ce seulement qu'elle sera en mesure de juger le monde et les anges au jugement dernier (1Cor.6)?**

De ce fait, l'Église de Lubumbashi devra reconnaître qu'elle est à présent sous une possession démoniaque la plus méchante, malgré l'apparence des cultes de piété autour de la "pure et précieuse Parole", et du "mandat de frère Frank", elle devra comprendre qu'elle est inconsciemment tombée en dénomination, ayant comme tête en chef **JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG** qui s'est présenté pour elle devant les autorités injustes et incrédules comme étant son "pasteur fondateur en chef", raison qui a poussé ces autorités injustes à nous enjoindre moi, ma soeur Agnès, ainsi que mes enfants, de ne plus jamais nous retrouver sur les lieux de l'Église, ni d'y communier, sous peine de nous retrouver dans une pire circonstance de leur part, si ce n'est que nous nous trouvions plutôt une autre église, et que nous laissions au pasteur KALOMBO "la sienne". La note nous a été forcée de l'écrire et de la signer conjointement, avec ma soeur comme témoin. Le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG** l'a silencieusement lue devant nous, avec satisfaction. **Et, il n'y a pas eu un jour comme celui-là, où l'argent de Dieu qui devrait plutôt servir au salut des âmes, a été mis en jeu pour faire du mal aux croyants, et faire jouir des pécheurs dans leur prostitution.** Et depuis lors, nous sommes sous surveillance cachée des bandits que dispose **PRINCE**, l'agent surveillant secret que le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG** s'est clandestinement placé pour toute affaire de conflit dans l'Église en sa faveur, et cette fois contre notre liberté de nous rendre communier. **Je dis la vérité devant le Tout-Puissant, et m'engage à en répondre, en prenant le Seigneur à Témoin.**

Alors que l'Esprit crie à tous les véritables croyants de ne pas abandonner leurs rassemblements, d'autres par contre, ayant l'esprit dominateur tel que Driotrèphe qui s'opposait aux instructions écrites sous mandat divin à l'Église (3Jean 9,10), en chassent et excommunient injustement ceux qui veulent faire la volonté de Dieu, en se conformant à l'Écriture, et en reprenant ceux qui font le mal. **Un tel qui fait pareille chose n'est en réalité pas un serviteur de Dieu, car Dieu n'est lié qu'à Sa Parole, et n'agit que conformément à Elle.**

**Que l'Église de Lubumbashi prenne à présent devant le Corps entier de l'Église universelle de Jésus-Christ l'ultime décision de se prononcer à cet égard, si elle approuve les actions blasphématoires de ses responsables qu'elle a laissés commettre en son nom et veut devenir une dénomination d'homme, rejetant ainsi la direction de la Parole de Vérité qu'elle a reçue du mandat divin, et du Saint-Esprit, ou si elle se reconnaît comme n'ayant que Christ et sa Parole parlée et écrite comme étant Sa Tête et Son Autorité Suprême, et le Saint-Esprit, non pas des agents d'une justice des incrédules, comme étant la seule puissance qui devra agir en elle pour y rendre la Vérité vivante et efficace, et y achever l'Oeuvre de Dieu par la Parole**

révélée et restaurée.

### **Procédure biblique inéluctable**

Voici l'ultime procédure biblique laquelle l'Église de Lubumbashi devra appliquer, et par laquelle elle aura le moyen de se dégager devant Dieu de l'immonde et blasphématoire péché et malédiction sous laquelle l'ont soumise ses responsables, afin qu'elle revienne participer à la bénédiction de Christ qui n'est en partage que dans le Corps (Éphésiens 4:16):

**\*Premièrement la chose devra être dénoncée devant l'Église réunie, et condamnée par l'exposition de la Parole à ce sujet.**

**\*Après, les coupables doivent reconnaître et confesser leur tort devant tous.**

**\*Ensuite doit s'ensuivre la réparation du dommage: l'Église devra exiger au frère JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG de faire appel à son témoin et agent surveillant secret PRINCE, et en même temps que l'Église réunie devra présenter deux ou trois témoins dignes de confiance et de foi, qui lui serviront de représentant au bureau du quartier, et ensuite au bureau de l'ANR auquel nous a nuitamment faits enlever le frère JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG.**

**L'Église devra procéder au retrait des plaintes qui ont été déposées en son nom sur un croyant par les responsables de l'Église, respectivement au bureau du quartier qui se trouve sur l'avenue Kinkole, et dont le chef est monsieur TSHAMALA, qui est de même beau-frère aux frères JEAN BEYA et MIKE KAZADI, ainsi qu'à l'ANR.**

**Car, aussi longtemps que ces plaintes déposées au nom de l'Église du Seigneur sur le croyant sera en possession des incrédules de ce monde, sa culpabilité de blasphème contre Dieu et d'avoir méprisé son Nom et Sa Parole, ainsi que d'avoir exposé les rachetés à la moquerie des pécheurs subsistera à toujours devant Dieu, et l'amènera conséquemment en jugement. L'Église de Lubumbashi est donc dans l'inéluctable devoir et obligation de retirer ces plaintes, le plus tôt que possible.**

**\*Ainsi, au bureau de l'ANR, l'officier de police judiciaire ayant géré notre dossier, le frère JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG, l'agent PRINCE, ainsi les deux ou trois témoins qui représentent l'Église, devront procéder au retrait de cette plainte calomnieuse et illégale intentée contre**

**moi au nom de l'Église, tous leurs signatures étant apposées conjointement.**

Il est à noter que notre enlèvement au bureau de l'ANR s'est produit la nuit du Jeudi 22 Octobre 2020 entre 19 heures et 22 heures. Et les procès verbaux ont été écrits entre 9 heures et 11 heures dans la matinée du 23 Octobre 2020, pendant lequel a été injustement et arbitrairement prononcée mon arrestation par l'officier de police judiciaire en face de **PRINCE**, du frère **JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG** et du commissaire en fonction.

**\*Ainsi, la plainte étant retirée au nom de l'Église, la copie doit en être présentée devant l'Église réunie, qui devra par la suite me la faire parvenir, afin de nous permettre de retourner, moi, ma soeur Agnès et mes enfants, à la communion fraternelle.**

**Je dois de même annexer à la copie, une note ratifiant au Corps entier le fait que l'Église de Lubumbashi s'est acquittée de son devoir d'avoir bibliquement arrangé la chose.**

**\*Par la suite, l'Église devra notifier à toutes les communautés soeurs du Corps entier de l'Église de Christ qu'elle s'est déchargée conformément aux instructions de la Parole, du péché blasphématoire auquel l'ont malignement soumise ses responsables, et devra de ce fait prendre des dispositions sur ces derniers conformément à la Parole, afin que telle chose ne se reproduise plus en aucune fois dans l'Église du Dieu vivant. Et ainsi, elle devra demander des prières en sa faveur de la part des saints de toutes les communautés du Corps de Christ.**

Voici l'adresse mail par laquelle l'Église pourra me faire parvenir la note conjointement signée de retrait de plainte, et m'inviter ainsi que ma soeur et mes enfants à regagner la communion: demoukap@gmail.com.

**Si l'Église de Lubumbashi n'agit pas de cette manière, alors elle sera dans l'obligation de prendre en toute conscience position pour le mal de ses responsables devant le Corps entier de Christ, et ainsi se charger du péché blasphématoire de s'être volontairement attaquée au Nom du Dieu Vivant et à la Parole de Sa grâce, ainsi que d'avoir méprisé le sang du rachat de Christ, en ayant porté les affaires de l'Église de Dieu et des croyants au jugement des incrédules du monde, d'avoir osé excommunié par leur moyen et sans raison biblique valable ses propres croyants, et de se ranger ainsi volontairement contre Dieu et contre Sa Parole. Autrement dit, elle est dans l'obligation de se prononcer ouvertement devant le Corps entier de Christ comme ayant rejeté Christ et Sa Parole comme étant sa Tête, et étant à**

**présent devenue semblable à une dénomination ayant des hommes comme chefs sur elle, auxquels elle choisit d'obéir.**

**\*Il devra aussi être bibliquement nécessaire qu'il y soit prévu un délai à cela, afin que les choses puissent se faire sans abus d'attente, et ne se tirent en longueur, **puisqu'il faudrait que nous accomplissions le commandement biblique le plus tôt que possible en regagnant la communion.****

Frère Branham, exposant la manière dont devrait se procéder la gestion biblique des conflits au sein de l'Église, parlant d'un croyant dont l'affaire est portée devant tous, et qui se refuse de revenir de son tort afin de réparer la chose, émet l'idée suivante.

**Citation:** "Et s'il ne veut pas voir ce témoin, dites alors : «Eh bien, je vais prendre votre pasteur. » Parlez-lui donc et dites : « Je vais en faire part à l'église, et si dans les 30 jours qui suivent, frères, vous n'avez pas arrangé la chose... ce frère ici est disposé à se réconcilier. Vous, vous ne le voulez pas. **Et si vous n'arrangez pas la chose dans les 30 jours...** (alors, que va-t-il arriver?) **Vous n'êtes plus des nôtres.**»

La Bible dit : « **S'il ne veut pas écouter l'église, qu'il soit alors pour vous comme un païen et un publicain.** » Vous voyez, **aussi longtemps qu'un frère est sous cette protection de l'église, le Sang de Christ le protège. C'est la raison pour laquelle nous n'arrivons pas à faire marcher l'église comme il faut**" (Jeffersonville, Indiana, USA/ Sam 27.09.58).

**Certainement que l'inconduite d'une assemblée locale protégée dans la communion de l'ensemble du Corps de Christ peut porter préjudice à tout le Corps entier de Christ, si l'on ne fait rien pour la ramener à la discipline biblique.** Dans le cas présent, les vains conflits entre croyants et injustes divisions qui prévalent au milieu de nos communautés qui se plaisent à ce désordre, alors qu'elles possèdent suffisamment les lois et instructions de la Parole à ce sujet pour pouvoir gérer leurs différends internes, peuvent grièvement embourber le bon déroulement de l'Oeuvre de Dieu effectuée sur l'ensemble de l'Église de Christ dans le monde entier au-travers du ministère de distribution de la nourriture spirituelle et de l'enseignement.

De même, **partant d'à présent que soit publié cet exposé jusqu'au 15 Juin de cette année 2021**, l'Église de Lubumbashi et ses responsables devront de tout leur mieux procéder à nous réintégrer dans la communion le plus tôt que possible, en retirant toutes les lugubres plaintes qui ont été déposées contre un de ses membres en son nom, en me le faisant parvenir, tout en le notifiant de même au Corps entier de Christ. Je prendrai par la suite soin d'accompagner la note qu'Elle me fera parvenir par un acte de ratification que je publierai au Corps

entier de l'Eglise à travers le monde, comme quoi, l'Église de Lubumbashi s'est acquittée de son devoir d'avoir arrangé la chose, en me réintégrant dans la communion.

Dans le cas contraire, si Elle ne le fait pas endéant cette échéance, je le notifierai au Corps de l'Église entière, et **Elle sera à partir de ce moment-là considérée comme étant une église d'homme qui a choisi d'obéir à ses chefs qui sont des hommes, et renie d'obéir à la conduite de la Parole et de l'Esprit en se refusant de se conformer aux principes de la Parole qu'Elle a reçue, et s'eclura elle-même de ce fait automatiquement de la communion au Corps de Christ, et ne sera plus considérée comme étant l'Église du Dieu vivant, qui est l'appui et la colonne de la Vérité (1Tim.3:15), par laquelle Dieu devra juger les hommes et les anges (1Cor.6), et même sa propre ville.**

Que ceci serve de leçon à chaque assemblée de l'Épouse de Christ et à chaque croyant, **afin que tous veillent en s'éprouvant scrupuleusement sur l'unique fondement de la Parole de l'Écriture selon l'enseignement du mandat divin que nous avons reçu!**

Que ceci apprenne de même à ceux du dehors de ne jamais se mêler dans les affaires de l'Église du Dieu vivant, et de la respecter dans Ses limites!

Ceux du dehors devraient savoir respecter leur propre loi à ce sujet, qui se refuse de juger les affaires internes d'une communauté confessionnelle, si ce n'est que celle-ci les juge par ses propres lois internes, **à moins que ses conflits internes n'arrivent à troubler l'ordre public.** Je possède en propre les lois gouvernementales établies sur ces faits tant sur plan national qu'international. En aucune manière, dans le cas de conflit qui s'interposa entre moi et les responsables de l'Église, j'eus eu personnellement troublé l'ordre public, si ce n'est que cela se fût fait par le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG**, ainsi que tout son Conseil, qui se proposèrent de flanquer au dehors les affaires de l'Église et des croyants, jusqu'à forcer à des membres de l'Église de moisir au bord de la rue tels des clochards. Ce qui, judiciairement parlant, constitue le fait de troubler l'ordre public. **C'est eux qui devraient de ce fait être jugés par les lois établies par les autorités, et non pas ceux qui en furent victimes.** Si les autorités établies se plaisent à se faire corrompre, et n'arrivent pas à juger les choses conformément à leurs propres lois, en se mêlant aux affaires internes d'une communautés qui devraient les gérer par ses lois internes, alors, ce sont ces autorités qui méritent d'être poursuivies et jugées par leurs propres lois qu'elles enfreignent à ce sujet.

**Notre communauté est fondée sur les lois de l'Écritures, et n'a**

**nullement besoin que ses affaires soient jugées par une loi extérieure.** Cependant, en tant que croyants qui nous conformons scrupuleusement aux principes de l'Écritures, **nous n'avons aucun droit de recourir aux juges de ce monde pour réclamer nos droits en quelque matière qui soit, dans tous les domaines existants. Même pour la sécurité de nos biens, il est mieux de le faire par nos frères, car en réalité, c'est le Seigneur qui en est le protecteur comme aussi de nos personnes, que d'y engager des incrédules et pécheurs.** Nous respectons les lois de nos autorités, et voulons de ce fait, qu'elles reconnaissent de même leurs limites, et respectent de même les lois internes de notre communauté, **qui ne sont que strictement fondée que sur les principes de l'Écriture, et ne peut être jugée que par Elle.**

L'Écriture de Romains 13:1 souvent brandie par des croyants qui ne comprennent en aucune façon la volonté de Dieu, est seulement sortie de son contexte juste. **Cette Écriture ne nous ordonne que de n'être que soumis aux autorités établie, et non de se faire juger par elle, car l'Écriture ne permet pas aux croyants d'avoir des procès les uns contre les autres, et d'établir les incroyants comme juges parmi eux (1Cor.6:1-8), et cela, en quelque matière qui soit.**

En plus, dans tous les domaines nous ne devons que nous conformer à la volonté de Dieu qui n'est que révélée dans Sa Parole, et non dans des lois humaines. Si celles-ci nous contraignent à nous éloigner des principes établis dans les Écritures, nous avons le droit de les rejeter avec toute force et respect, et de ne nous attacher qu'au Seigneur et à Sa Parole de l'Écriture, qu'importe les conséquences qui en découleraient.

*"Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent tuer l'âme; craignez plutôt celui qui peut faire périr l'âme et le corps dans la géhenne. Ne vend-on pas deux passereaux pour un sou? Cependant, il n'en tombe pas un à terre sans la volonté de votre Père. Et même les cheveux de votre tête sont tous comptés. Ne craignez donc point: vous valez plus que beaucoup de passereaux. C'est pourquoi, quiconque me confessera devant les hommes, je le confesserai aussi devant mon Père qui est dans les cieux; mais quiconque me reniera devant les hommes, je le renierai aussi devant mon Père qui est dans les cieux.*

*Ne croyez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre; je ne suis pas venu apporter la paix, mais l'épée. Car je suis venu mettre la division entre l'homme et son père, entre la fille et sa mère, entre la belle-fille et sa belle-mère; et l'homme aura pour ennemis les gens de sa maison. Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi, et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi; celui qui ne prend pas sa croix, et ne me suit pas, n'est pas digne de moi. Celui qui*

*conservera sa vie la perdra, et celui qui perdra sa vie à cause de moi la retrouvera" (Matthieu 10:28-39);*

*"Puis, ayant appelé la foule avec ses disciples, il leur dit: Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive. Car celui qui voudra sauver sa vie la perdra, mais celui qui perdra sa vie à cause de moi et de la bonne nouvelle la sauvera. Et que sert-il à un homme de gagner tout le monde, s'il perd son âme? Que donnerait un homme en échange de son âme? Car quiconque aura honte de moi et de mes paroles au milieu de cette génération adultère et pécheresse, le Fils de l'homme aura aussi honte de lui, quand il viendra dans la gloire de son Père, avec les saints anges" (Marc 8:34-38).*

Voici pour ma part, ayant minutieusement, par la grâce de Dieu, suivi toute procédure biblique au sujet de la situation actuelle de conflit qui a plongé l'Eglise entière de Lubumbashi dans un ignoble et blasphématoire péché de par ses conducteurs, qui l'expose déjà au jugement divin, je laisse à présent au Corps entier unis de Christ, la responsabilité de se prononcer devant le Seigneur auquel appartient l'Église de Lubumbashi qui est Sa précieuse Oeuvre qu'Il a rachetée par Son précieux sang. **Les serviteurs et les croyants du Corps de l'Église entière de Christ devront forcément se prononcer et agir à cet égard, et devront bien répondre devant le trône de jugement au cas où ils se passent inconsidérément sur ce point très critique.** J'en appelle au Seigneur Lui-même comme Témoin, devant lequel je tiens à répondre de tout ce que j'ai pu exposé à Son Corps. **Je me suis déchargé de tout ce dont je suis témoin comme étant péché, au mieux de ma connaissance, qui dérange le Corps de Christ et les croyants.** Et je crois de tout mon coeur qu'il n'y a aucune autre voie biblique par laquelle amener à se remettre en ordre tout croyant, tout serviteur ou toute assemblée de l'Église entière qui soit accusé de prendre plaisir de se vautrer inconsidérément face aux principes et instructions de la Parole, dans du désordre et de l'inconduite par des actes qui produisent des divisions et des séparations, **si ce n'est celle de rompre toute communication jusqu'à ce qu'il ou elle se remette en ordre avec la Parole, et le notifie à l'ensemble de l'Église.** Cela, est purement salutaire, afin que son désordre ne constitue un cancer qui ne vienne à ronger la précieuse Église de Christ.

L'immense voie de solution est amplement exposée dans ce vaste mémoire, que ce soit pour un croyant, un serviteur ou une assemblée, **et cela conformément à l'enseignement biblique que nous avons reçu du message divin de l'Heure par le ministère de la distribution de la nourriture.**

Étant à présent plus que conscients de tout ce qui devrait être porté à la

connaissance de tous, les ministres et croyants du Corps de l'Église entière de Christ n'ont aucune excuse à avancer sur ces faits. La responsabilité de se prononcer et d'agir est à présent reposée sur leurs épaules. **La citation suivante peut de même être appliquée au Corps de l'Église entière de Christ.**

**Citation: " ALORS, SI VOUS ÊTES AU COURANT DE QUELQUE CHOSE QUI NE VA PAS DANS L'ÉGLISE, QUE CE SOIT UN INDIVIDU, OU UNE PERSONNE, OU QUOI QUE CE SOIT, VOUS ÊTES TENU DE FAIRE QUELQUE CHOSE ET AUREZ À RÉPONDRE DEVANT DIEU SI VOUS N'ÉCLAIRCISSEZ PAS LA CHOSE; VOUS, L'ÉGLISE. MAINTENANT, SOUVENEZ-VOUS EN, LA CHOSE NE REPOSE PAS SUR MES ÉPAULES, ELLE REPOSE SUR LES VÔTRES. ET TOUT CE QUI NE VA PAS DANS L'ÉGLISE, DIEU VOUS FERA RÉPONDRE DE CELA. C'EST AINSI QU'IL CONDUIT SON ÉGLISE. C'EST AINSI QU'IL EN EST DANS LA BIBLE. C'EST LÀ L'ORDRE DE LA BIBLE. C'EST LÀ LA SOUVERAINETÉ DE L'ÉGLISE LOCALE..."**(22.09.1957 Jeffersonville, Indiana, USA).

### Voeux sincères

Au reste, j'exhorte à tous les membres du Corps de Christ de rigoureusement combattre pour la foi en Jésus-Christ notre Seigneur, qui nous a été transmise une fois pour toute sous mandat divin, et de demeurer fermes et persévérants dans cette foi. Je demande des prières de la part de tous, priant ainsi moi-même personnellement pour tous. Que le Seigneur nous guérisse et nous console par le moyen de Sa Parole et de Son Esprit. Très bientôt, Son Oeuvre sera achevée, et Il le fera de manière complète, brève et puissante (Rom.9:28).

Je souhaite que par cet exposé, chacun retrouve sa part pour son perfectionnement, et puisse s'en aller libre, au Nom du Seigneur, le Dieu de Vérité.

À Lui seul, le Seigneur et Dieu Tout-Puissant, soient honneur, puissance et gloire, maintenant et à jamais. Amen!